

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ÉTRANGER : 40 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2<sup>e</sup> Législature

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

### COMPTE RENDU INTÉGRAL — 18<sup>e</sup> SÉANCE

1<sup>re</sup> Séance du Mercredi 21 Octobre 1964.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1965 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3505).

Services du Premier ministre. — Section X : commissariat au tourisme (état B).

MM. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Pasquini, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ; Regaudie, le président, Juskiewenski.

MM. Morlevat, Davoust, Péronnet, Christian Bonnet, Regaudie, Balmigère, Anthonioz, Palmero, Delachenal.

Suspension et reprise de la séance.

M. Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; Pasquini, rapporteur pour avis ; Boullin, secrétaire d'Etat au budget.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 3523).

#### PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (2 f.)

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1965 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087, 1105).

Nous abordons l'examen des crédits de la section X des services du Premier ministre (commissariat au tourisme).

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section X. — Commissariat au tourisme.

#### ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III. — + 2.374 francs ;

« Titre IV. — + 200.000 francs. »

Ce débat a été organisé sur 3 heures, ainsi réparties :

Gouvernement, 45 minutes ;

Commissions, 30 minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 50 minutes ;

Groupe socialiste, 15 minutes ;

Groupe du centre démocratique, 10 minutes ;  
 Groupe communiste, 10 minutes ;  
 Groupe du rassemblement démocratique, 10 minutes ;  
 Groupe des républicains indépendants, 5 minutes ;  
 Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Approuvés sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Sallé, rapporteur spécial. Mes chers collègues, le budget du commissariat au tourisme que j'ai l'honneur de rapporter devant vous au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan n'a pas échappé à la politique de rigueur financière voulue par le Gouvernement pour la plupart des budgets pour 1965.

En effet, l'augmentation globale de 347.909 francs que nous relevons dans ce budget représente moins de 1 p. 100 des crédits votés pour 1964. Aussi l'analyse traditionnelle des modifications de crédits intervenues d'une année sur l'autre sera-t-elle très brève pour ce budget qui ne constitue en réalité qu'une simple reconduction.

Au titre des mesures acquises, nous relevons une augmentation de 145.535 francs. Cette somme était nécessaire, d'une part, pour satisfaire aux décisions prises en 1964 prévoyant le relèvement des rémunérations de la fonction publique ; d'autre part, pour assurer le traitement d'un administrateur civil et payer deux indemnités de conducteur d'automobile, ainsi que la prime de rendement due à certains fonctionnaires.

Le montant des mesures nouvelles atteint 202.374 francs ; elles peuvent se résumer ainsi pour l'essentiel : amélioration de la situation du personnel des délégations régionales et agents des bureaux à l'étranger ; frais de location d'un local annexe à ceux du commissariat au tourisme, pour installer les services de la statistique ; frais de modernisation et d'aménagement du bureau de Bruxelles.

En revanche, il faut noter une réduction du crédit dont dispose l'administration centrale pour la réalisation de ses moyens de propagande. Il s'agit d'un transfert au profit des bureaux à l'étranger et des organismes de tourisme. Seule une somme de 140.000 francs constitue une mesure d'économie imposée.

Tel se présente le budget proprement dit du tourisme français pour l'année 1965, étant observé que le chapitre portant subvention pour la détaxe des carburants au profit des touristes étrangers n'a pas fait sa réapparition.

Cependant, il convient, pour être complet, de mentionner les crédits qui ont un rapport direct avec le développement du tourisme mais qui ne transitent pas par le budget du commissariat. Il s'agit d'abord des prêts accordés par le F. D. E. S. pour l'équipement hôtelier. Cette dotation a été augmentée de 15 millions de francs, alors qu'elle est sans changement pour l'équipement touristique.

Il s'agit également des subventions pour travaux d'équipement de ports de plaisance. Inscrites au chapitre 33-90 du budget des travaux publics, elles marquent une nette augmentation puisqu'elles s'élèvent à 4.540.000 francs en autorisations de programme et à 960.000 francs en crédits de paiement.

Il s'agit aussi des crédits pour l'aménagement touristique de la côte du Languedoc-Roussillon, pour lequel le chapitre 55-00 du budget des charges communes a été crédité d'une somme de 25 millions de francs en autorisations de programme, et de 18,8 millions de francs en crédits de paiement.

Il s'agit, enfin, des sommes consacrées au tourisme social par les ministères de l'éducation nationale et de la santé publique.

Un aussi faible budget, succédant à la plus vive des campagnes de presse contre l'insuffisante organisation touristique française, ne pourra qu'accroître, je le crains, le désarroi de ceux qui demeurent persuadés que notre pays a encore un rôle prépondérant à jouer sur le plan de l'utilisation des loisirs.

Sur notre tourisme, bien des choses ont été dites, parfois inexactes. Que doit-on en retenir ?

On nous reproche surtout d'avoir une infrastructure inadaptée aux besoins et aux goûts actuels, de pratiquer des prix trop élevés, de mal accueillir ceux qui viennent nous visiter.

Tout en se gardant de généraliser hâtivement à partir de quelques exemples sans doute regrettables mais parfois exagérément grossis, il faut reconnaître que certaines critiques portées à l'égard de la profession sur laquelle repose, en grande partie, le succès du tourisme français, ne sont pas toujours sans fondement.

Il serait toutefois injuste de lui faire supporter, seule, la responsabilité de cette situation, alors que les pouvoirs publics ont si longtemps méconnu les problèmes qu'elle doit affronter.

Sans doute, les étrangers viennent-ils avec un peu moins d'empressement que naguère ; leur nombre ne s'est d'ailleurs pas réduit mais la progression fléchit. Les résultats d'ensemble de la saison d'hiver 1963-1964 n'ont pas été aussi mauvais que nous pouvions le craindre et les éléments d'information dont nous disposons pour la saison d'été permettent d'espérer que le nombre des touristes étrangers venus en France sera, en 1964, en légère augmentation sur celui de 1963, peut-être 8 à 10 p. 100.

Notre pays n'a donc pas perdu toute vocation touristique. Les petites déconvenues actuelles doivent, au contraire, fournir l'occasion de préparer l'avenir grâce à une intensification de la propagande, une amélioration de l'accueil, une modernisation des établissements et une surveillance attentive des prix.

La propagande, c'est une question d'hommes et de matériel et, sur ce dernier point, le budget 1965 est moins que rassurant. Mais la plus profitable des propagandes reste encore celle que font, à leur retour chez eux, les touristes satisfaits ; agissons donc pour qu'ils le soient.

Pour cela, il faut d'abord leur réserver l'accueil qu'ils ont en droit d'attendre. Or, ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Certes, il serait injuste de généraliser. Il faut cependant reconnaître que certains méritent bien en cette matière les reproches qui leur sont adressés.

Bien accueillir ne coûte rien et ne nécessite point l'aide d'autrui. C'est un devoir pour l'hôtelier lui-même et pour ceux qu'il emploie. Le méconnaître, c'est faire la preuve d'une totale inaptitude à cette fonction.

L'accueil est aussi l'affaire de tous, et il faut bien admettre que le comportement d'un grand nombre de nos compatriotes à l'égard des visiteurs étrangers, en particulier, n'est pas du tout celui qu'il devrait être. Il y a sur ce point toute une éducation à faire ou à refaire.

Mais la modernisation des établissements constitue sans nul doute le problème à la fois le plus important et le plus délicat. Si notre hôtellerie est, en général, considérée comme inadaptée à notre époque, c'est le résultat d'une absence de création et d'une trop lente amélioration du potentiel existant, en dépit des efforts récents.

Comme il ne pouvait être question de laisser aux hôteliers seuls la charge de rénover cette infrastructure, l'Etat y a contribué, notamment sous la forme de prêts du F. D. E. S., par l'intermédiaire de la Caisse centrale de crédit hôtelier.

Or, depuis 1962, la dotation était chaque année majorée. Mais l'année 1965 paraît devoir marquer un temps d'arrêt regrettable, d'autant plus qu'une partie des crédits réservée à la création de grands ensembles hôteliers sous la tutelle provisoire de l'Etat risque de faire défaut aux entreprises individuelles.

Créer ou moderniser, même avec l'aide de l'Etat, suppose des moyens personnels au départ. L'hôtellerie en dispose-t-elle ? Poser la question, c'est poser le problème de la rentabilité. La rentabilité d'un établissement neuf ou modernisé varie bien entendu en fonction de l'utilisation qui en est faite. C'est pourquoi nous pouvons affirmer qu'il n'y a pas un problème de l'hôtellerie, mais un problème des hôtelleries.

En effet, les établissements de grands centres à clientèle permanente de touristes, d'hommes d'affaires, de congressistes ne rencontrent pas les mêmes difficultés que les hôtels saisonniers dont le chiffre d'affaires annuel doit être assuré en six semaines ou deux mois.

Les pouvoirs publics devraient apprécier plus exactement ces difficultés en accordant à cette catégorie des avantages plus larges sous forme de détaxations supplémentaires, de crédits bon marché, de régime fiscal approprié et peut-être en favorisant le regroupement de certaines entreprises en vue d'une exploitation plus rationnelle des établissements en fonction des saisons.

Et cela nous amène tout naturellement au problème des prix, qui reste au centre des préoccupations de tous : vacanciers, Gouvernement, professionnels. En effet, il subsiste une série de « litiges » entre touristes et hôteliers qui mériteraient une meilleure compréhension réciproque.

Les premiers doivent admettre qu'il n'y a pas, de nos jours, de bons hôtels ou de bonnes tables à bon marché ; les seconds, que les clients aiment « en avoir pour leur argent ».

Aussi y aurait-il intérêt à régler, en matière de restauration, la question du tout compris qui, sans conteste, rencontre

la faveur des touristes ; celle du prix du couvert, particulièrement mal accueilli, et aussi le prix des boissons, souvent excessif.

Cependant, la campagne de dénigrement entreprise par une certaine presse me paraît à tous égards regrettable parce que néfaste. Que l'on fustige les mauvais hôteliers, soit ! puisqu'ils existent et qu'ils font beaucoup de mal, mais il conviendrait alors, et dans le même temps, de souligner les efforts certains déployés par ceux, et ils sont nombreux, qui s'efforcent d'assurer à leur clientèle un séjour agréable à des prix raisonnables et leur offrent de surcroît une cuisine qui n'a rien de comparable avec la pseudo-cuisine de nos voisins. C'est pourquoi il me paraît déraisonnable de vilipender ainsi les artisans d'une profession entre toutes difficile.

Pour que l'industrie du tourisme en général procède à des actions internes en vue de peser sur les prix, il convient d'étudier et d'appliquer une série de mesures de détail qui amélioreront sa rentabilité.

Parmi celles-ci figurent l'étalement des vacances et la déconcentration car c'est un fait : trop de touristes séjournent en même temps dans les mêmes lieux.

Soucieux d'organiser au mieux l'étalement des vacances, le Gouvernement vous a chargé, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une mission de coordination entre les différents ministères intéressés. Avec un empressement dont nous vous savons gré, vous vous êtes attaqué à ce difficile problème et vous nous avez déjà fait connaître votre plan pour 1965.

Les dates des vacances seront fixées par région ; les administrations publiques seront invitées à rechercher une égalisation des absences, de leurs fonctionnaires entre les mois de juillet et de septembre ; les différentes branches de l'industrie devront aussi envisager une fermeture étalée ; enfin, les responsables du tourisme aux divers échelons engageront les organismes intéressés à prendre les décisions nécessaires pour que tous les hébergements soient ouverts et que les distractions fonctionnent à tarif réduit en juin et en septembre dans les lieux touristiques.

Par ailleurs, sur le plan de la déconcentration touristique, plusieurs opérations à long terme ont été lancées. Les plus importantes visent l'aménagement de la côte du Languedoc-Roussillon et l'organisation touristique de la Corse.

Mais l'intervention de l'Etat ne se limite pas à une aide en faveur de l'équipement individuel ; elle s'étend également à des opérations d'équipement collectif intéressant la montagne et la mer, toujours par l'intermédiaire des prêts du Fonds de développement économique et social. Les programmes dont la réalisation doit être amorcée en 1965 aboutissent à un total d'investissement de 68 millions de francs, échelonné sur plusieurs exercices.

Cependant, à la question de savoir si cet effort d'équipement est suffisant pour satisfaire toutes les catégories sociales qui aspirent à partir en vacances, la réponse ne peut être que négative. C'est pourquoi le développement des formules touristiques complémentaires est considérable et l'on peut penser qu'il le sera encore plus dans l'avenir.

Les actions à entreprendre ne relèvent malheureusement pas d'une autorité unique. Le commissariat au tourisme partage, en effet, avec l'éducation nationale et la santé publique le soin de mettre en œuvre la politique de tourisme social.

En ce qui concerne le camping et le caravanning, il intervient sur deux plans : l'agrément de terrains de camping sélectionnés en camps de tourisme, et l'aide, sous forme de prêts du F. D. E. S., aux diverses formes d'hébergement du tourisme social.

En conclusion, on ne pourra que regretter l'insuffisance du budget du tourisme pour 1965 alors que les activités qu'il recouvre sont appelées à connaître un développement considérable et que les résultats de la saison écoulée ont mis en évidence les faiblesses de notre organisation touristique.

Même si l'on considère comme inopportunes, voire dangereuses, les critiques excessives dont le tourisme français a été l'objet, ces critiques ayant été formulées, il convient d'en tirer la leçon.

Aussi, et bien qu'une réorganisation ait déjà été amorcée, il apparaît nécessaire que notre tourisme ait, à sa tête, une administration encore mieux structurée, capable de commander l'évolution dans ce domaine et non réduite à la suivre.

A cette administration, il faut des moyens en hommes et des moyens financiers.

Les premières réformes touchant le personnel ont été profitables ; elles méritent d'être poursuivies.

Le secteur essentiel de l'équipement doit être doté de cadres plus nombreux et valables ; celui du tourisme de plein air doit se voir confier les attributions et responsabilités présentement détenues par différents services d'autres ministères.

Il faut également fournir au commissariat des moyens stratégiques qui ne peuvent être que d'ordre financier.

La tâche du commissariat, par ailleurs, ne doit pas se limiter à la conception et à l'orientation. Il faut lui donner la possibilité d'intervenir directement pour des réalisations d'une ampleur limitée, notamment sous forme de subventions aux collectivités, et pour la mise en œuvre de programmes d'équipement local.

Aussi la commission des finances verrait-elle avec satisfaction l'ouverture dans un prochain budget d'un chapitre figurant au titre IV « Interventions publiques » ou au titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'Etat » et doté de crédits nécessaires.

Par ailleurs, notre effort de propagande à l'extérieur doit être renforcé par un accroissement des moyens mis à la disposition des bureaux à l'étranger, la générosité n'excluant pas un contrôle strict des dépenses.

Enfin, la modernisation de notre infrastructure hôtelière doit être plus activement poussée, afin de combler le retard résultant d'une inaction de trente années et que les efforts réels consentis au cours des dernières années ont seulement atténué. Pour cela, les objectifs du IV<sup>e</sup> plan — 2.800 chambres en moyenne créées chaque année dans les hôtels classés — doivent être atteints.

Ce redressement ne sera possible que si le Gouvernement s'attaque vigoureusement au problème de la fiscalité de l'hôtellerie. Il n'est, en effet, pas possible d'être concurrentiel avec un pourcentage de charges salariales et sociales aussi élevé par rapport à celui de nos voisins les plus dangereux.

La réforme envisagée des finances locales peut, sans doute, fournir l'occasion de cette remise en ordre.

Regrettons également que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de rétablir la détaxe sur les carburants en faveur des touristes étrangers car pour une perte de recettes assez minime l'effet psychologique eût été certain.

Aussi, tout en reconnaissant que depuis plusieurs années déjà le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts en faveur du tourisme, il faut bien dire que ce budget de 1965 ne parvient pas à dissiper totalement nos craintes. Les années à venir connaîtront, pour de multiples raisons, une généralisation des loisirs et des départs en vacances, atteignant des catégories sociales de plus en plus nombreuses.

Si le budget que l'on nous propose ne répond pas, pour l'immédiat, à toutes nos préoccupations, il reste à souhaiter que le V<sup>e</sup> plan qui s'élabore nous apporte bientôt de plus larges satisfactions.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances, de l'économie générale et du plan donne un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat au tourisme pour 1965. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Pasquini, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il semble bien que le fait de rapporter un budget du tourisme doive désormais se ranger dans la série des euphémismes.

Il est certain que le tourisme ne peut que se féliciter de certaines mesures prises depuis 1958 et d'être rattaché enfin à un secrétaire d'Etat. Nous en avons été heureux, car à la suite d'efforts — des vôtres essentiellement, monsieur le secrétaire d'Etat — les crédits du tourisme sont inscrits dans un fascicule budgétaire distinct, ce qui constitue un avantage supplémentaire.

Mais pour autant que l'on examine ce document budgétaire et si approfondi qu'en soit l'étude nous n'avons pas conscience, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous disposiez d'un véritable budget.

A l'heure actuelle, le tourisme n'a pas de budget et n'ayant pas de budget on peut dire qu'il est dépourvu de moyens. Or, privé de moyens, on ne peut faire une politique touristique.

N'étant doté ni de moyens ni de budget, vous ne pouvez, selon nous, monsieur le secrétaire d'Etat, faire face à l'impérieuse nécessité qui se présente à vous et qui consiste à jeter les bases définitives d'une grande politique touristique française.

Au demeurant, non seulement nous n'avons pas de budget, mais je dois dire, en considérant cette assistance, que nous n'avons même pas, dans l'effort que nous proposons, l'audience dont nous aurions besoin. L'examen des crédits affectés au tourisme a commencé cet après-midi en présence d'une quarantaine de députés. C'est dire le peu de goût que l'on semble y prendre.

Etant admis que le tourisme est resté pendant de longues années un problème méconnu, puis que l'on a pris conscience de son importance, force est de reconnaître qu'on ne lui donne pas les moyens qui lui sont nécessaires.

**M. René Regaudie.** Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon cher collègue ?

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Volontiers.

**M. le président.** La parole est à M. Regaudie, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. René Regaudie.** Je voudrais demander à l'orateur, qui veut exiger de ses collègues d'assister en permanence aux séances de l'Assemblée, si lui-même est toujours présent. J'estime que les membres de commissions qui se réunissent deux ou trois fois par jour ne peuvent pas répondre à la fois aux convocations de M. le président de l'Assemblée et à celles de leur président de commission.

Je pense qu'il en est pour M. Pasquini comme pour les autres. Je lui demande seulement de faire preuve de bon sens.

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** J'essaie de faire, monsieur Regaudie, la synthèse de votre question à laquelle je ne peux pas répondre.

Je me borne à constater que, étant donné l'importance et l'intérêt national du problème qui est évoqué, il est regrettable que si peu de collègues puissent participer à nos travaux et à en discuter. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.*)

**M. Georges Juskiewenski.** A qui la faute ?

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Pas à nous.

**M. le président.** Nous le regrettons, mesdames, messieurs.

Disons que, par suite des conditions de travail qui sont celles de l'Assemblée et qui ont toujours été les siennes depuis que j'en fais partie, c'est-à-dire depuis de nombreuses années, il est fâcheux que les séances publiques et les réunions de commissions aient lieu en même temps. Nous en sommes tous d'accord.

Monsieur Pasquini, veuillez poursuivre.

**M. Georges Juskiewenski.** Prenez le problème en main, monsieur le président.

**M. le président.** Il ne m'appartient pas de prendre ce problème en main.

Chacun sait qu'en période de discussion budgétaire l'Assemblée se réunit en même temps que les commissions.

Il n'y a pas de président de l'Assemblée qui puisse l'empêcher. Cela dit, nous sommes tous d'accord pour exprimer le regret que vous ne puissiez être plus nombreux.

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Ce regret était d'autant plus facile à exprimer que la commission de la production et des échanges, qui s'est penchée longuement sur les problèmes du tourisme, a exprimé il y a quelques années déjà ses craintes quant à l'avenir du tourisme français, craintes dont elle disait qu'elles allaient se vérifier au fur et à mesure que les années passeraient. En effet, je me permets d'attirer maintenant votre attention sur quelques chiffres.

En 1962, quatre millions de Français ont quitté le territoire national, en 1963, huit millions et en 1964, dix millions, si bien que la progression, en trois années, a porté ce nombre de quatre à huit, puis à dix millions. On peut dire que le véritable touriste a tendance à être non plus l'étranger qui vient en France, mais le Français qui va à l'étranger, avec les conséquences que cela comporte sur le plan de la balance des comptes, qui, cette année encore, se trouve encore excédentaire avec un chiffre modeste de 80 millions de dollars. Mais l'objectif visé par le IV<sup>e</sup> Plan pour 1965, c'est-à-dire un solde positif de 290 millions de dollars, ne sera certainement jamais atteint.

On observe que les étrangers continuent de venir nombreux chez nous ; le chiffre des entrées sur le territoire français

va même régulièrement en augmentant : 6.500.000 en 1963 et sept millions en 1964 ; mais cette constatation ne doit pas créer en nous d'illusions, car décroît proportionnellement la durée de leur séjour.

J'appartiens à une région touristique où la durée moyenne du séjour de l'étranger décroît régulièrement. Quand cet étranger était représenté par la colonie russe, qui a fait les beaux jours et les fastes de la ville de Nice, la durée moyenne du séjour de ses membres était de six mois. Quelques années plus tard, au temps de la reine Victoria — le tourisme existait déjà — la durée moyenne du séjour des membres de la colonie anglaise était de trois mois. A l'heure actuelle, le séjour moyen d'un touriste dans le département des Alpes-Maritimes, spécialement dans la ville de Nice, dont on peut dire qu'elle est la capitale du tourisme français, est de deux jours seulement.

C'est dire la gravité du problème. Plus on voit les étrangers venir nombreux dans la ville de Nice, plus on doit se mettre en garde contre le fait que le nombre de leurs entrées sur le territoire français ne pose pas le véritable problème, qui est de savoir combien de temps ils restent. Et je vous indiquais à l'instant combien leur séjour est bref.

Incontestablement, quelques grandes cités touristiques comme la ville de Nice ne sont pas devenues autre chose que des déversoirs de touristes dans tout le bassin de la Méditerranée orientale. Malheureusement pour nous, beaucoup de villes se trouvent dans ce cas.

Il est certain qu'à ce premier problème c'est un budget qui doit apporter une solution, car une politique touristique consiste essentiellement à attirer d'abord les touristes, ensuite à les faire demeurer le plus longtemps possible.

M. le secrétaire d'Etat chargé du tourisme me dira sans doute tout à l'heure qu'on ne doit pas envisager dans son seul contexte le fascicule budgétaire que j'évoquais et qu'il y a lieu de considérer, de façon connexe, tout ce qui est paratouristique. Il est juste de le mentionner et l'on m'excusera de le faire après M. Sallé et avant M. le secrétaire d'Etat. Je veux parler de la construction d'autoroutes avec 785 millions de francs d'autorisations de programme, de l'entretien des routes avec 387 millions, de l'aménagement des aérodromes avec 17 millions, de l'aide au tourisme social, de la réalisation de l'ensemble Languedoc-Roussillon, de l'équipement des ports de plaisance, de la modernisation des hôtels.

Tous ces crédits, bien que figurant dans des fascicules budgétaires différents, entrent dans le cadre de la politique touristique, c'est certain. Nous regrettons néanmoins que sur le plan de notre fascicule budgétaire la politique touristique elle-même ne dispose, semble-t-il, que d'un budget de 1 milliard d'anciens francs pour la propagande. Or, c'est à peu près le chiffre que l'île de la Jamaïque consacre à sa seule propagande.

Donc, aujourd'hui, on ne trouve pas encore trace dans notre budget des doléances innombrables qui ont été exprimées l'an dernier et qui le seront sans doute par les orateurs qui vont déplorer la suppression de la détaxe sur l'essence au profit des étrangers qui viennent en France. Nous avons suffisamment souligné à quel point cette décision avait été malencontreuse et il est regrettable qu'en fonction de l'unanimité qui s'était dégagée dans cet hémicycle contre cette décision, rien n'ait été fait jusqu'à ce jour pour la rapporter.

Je vais me borner, mesdames, messieurs, à souligner devant vous quelques questions, étant donné que toutes les réflexions faites sont les mêmes que celles des années précédentes et que les commissions se sont largement penchées sur ces problèmes.

Après cette série de critiques de principe, il n'y a pas lieu de méconnaître l'importance de l'effort gouvernemental dans le domaine touristique lorsqu'il essaie d'aménager 180 kilomètres de rivages méditerranéens qui s'étendent de la Camargue à la frontière espagnole. Il y a là un vaste ensemble qui fait partie de l'aménagement du territoire et qui peut se développer sur trois plans : les équipements généraux de la région ; l'organisation de stations nouvelles ; l'amélioration des stations existantes. Tout cet ensemble se situe sur 2.000 hectares ; en outre, 24.000 hectares voisins ont été classés en zone d'aménagement différé en application de la loi du 26 juillet 1962.

Cette question devant faire l'objet d'une discussion budgétaire distincte, je me bornerai à dire simplement, au nom de la commission à laquelle j'appartiens, qu'il est vain de penser que peuvent être fondées les craintes suscitées chez les professionnels des industries touristiques des autres régions qui redoutent à l'avance la concurrence de la région Languedoc-Roussillon lorsque celle-ci sera transformée.

Il ne se passe pas de jour que je n'entende, dans la région méditerranéenne où je vis, nombre de doléances de toute sorte

de ces professionnels qui craignent que le Gouvernement n'attire, à leur détriment, toute la clientèle vers cette autre région.

C'est là, semble-t-il, une vue assez courte des choses, car la clientèle du marché touristique représentera sans doute, à brève échéance, quelque 25 millions de personnes.

J'ai dit tout à l'heure que, cette année, 10 millions de Français avaient pratiqué le tourisme. Sur ces 10 millions de touristes, vous a-t-on dit que 8 millions s'étaient rendus vers le seul pays d'Espagne ?

Ces 10 millions de Français vont se multiplier et il est à prévoir que, dans un avenir très proche, 25 millions de touristes français vont devoir trouver un accueil dans d'autres régions de France.

C'est pourquoi on peut penser sans crainte que la région Languedoc-Roussillon viendra à son heure pour recevoir toute une clientèle nouvelle, beaucoup plus jeune, du reste, différente sur le plan de la fortune et, pour autant, sans léser les autres régions classiques de tourisme.

Il a été observé en commission un fait curieux : l'évolution qui se fait parmi les clientèles touristiques.

Naguère ne voyageaient que ceux qui disposaient de larges moyens. A l'heure actuelle, une démocratisation s'est faite du voyage, correspondant à l'augmentation du niveau de vie national. Il n'est plus un secret pour personne qu'un Français sur cinq ou six — je ne garantis pas le pourcentage exact — possède un véhicule automobile et emprunte les routes de France et de l'étranger.

Le phénomène curieux auquel nous assistons, c'est l'évolution de cette clientèle touristique. Lorsqu'on se rend sur la côte espagnole, où se trouvent d'immenses et magnifiques palaces, dont la construction a d'ailleurs été réalisée par une main-d'œuvre travaillant dans des conditions que l'on pourrait peut-être déplorer — mais là n'est pas la question — on ne manque pas d'être frappé par la nature de la clientèle qui occupe ces palaces. Autrefois, l'aristocratie était habituée à y vivre ; la bourgeoisie y vint durant les années qui suivirent la guerre. Actuellement, on y trouve le plus souvent celui qui bénéficie d'un haut salaire ou le fonctionnaire qui a un traitement relativement important. L'on assiste à l'éclosion d'une classe de touristes différente et qui peut être d'un rendement heureux.

Voilà pour le Languedoc-Roussillon.

Je veux maintenant évoquer une question qui prend de plus en plus d'importance, celle du nautisme.

La flotte de plaisance française a été évaluée à 20.000 petits voiliers de série, d'embarcations à moteurs et de yachts. Il est probable qu'elle en comptera 50.000 en 1970, en raison de la prépondérance au nautisme qu'ont les Français à l'heure actuelle et des possibilités qu'ils ont d'acheter des bateaux. Parallèlement, l'Etat se préoccupe d'équiper des ports pour loger les bateaux. C'est ainsi qu'en 1962 il y a eu trois opérations portuaires de cette nature ; en 1963, il y en a eu onze ; en 1964, vingt ; en 1965, les prévisions portent sur vingt-trois opérations.

Nous pensons, monsieur le secrétaire d'Etat, quels que soient les efforts que vous puissiez tenter, quels que soient les crédits dont vous puissiez disposer et si riche puissiez-vous être un jour — ce que vous ne serez sans doute jamais — que vous n'arriverez jamais à résoudre ce problème de la navigation de plaisance parce que vous ne serez jamais aussi riche que tous ceux des Français qui peuvent s'acheter, désormais, un petit bateau et qui, immédiatement, se demandent où ils vont le placer.

Or, il m'apparaît que l'Etat se préoccupe d'un problème qui n'est pas forcément le sien.

Je vous pose la question, très simplement, de la façon suivante : si vous achetez un bateau de six mètres, monsieur le secrétaire d'Etat — à supposer que vous n'en ayez pas — vous vous créez immédiatement un problème, celui de le caser le long d'un quai. Si un particulier achète un bateau de six mètres, pourquoi faut-il que ce soit l'Etat qui ait à se préoccuper de trouver l'emplacement nécessaire ?

Allons plus loin. Laissez-moi vous faire une suggestion que vous pourrez rappeler à M. le ministre des finances. Lorsqu'un constructeur de bateaux — et cette industrie qui devient florissante à un taux d'expansion de l'ordre de 20 p. 100 par an, toujours en fonction de l'augmentation du niveau de vie des Français — arrive à vendre au cours de la saison un nombre de bateaux équivalent à une longueur totale de 500 ou 600 mètres, il crée, lui aussi, le même problème. Dès lors, ayant vendu un bateau à un particulier, pourquoi serait-il aussitôt déchargé du problème qu'il a créé et pourquoi l'Etat, et l'Etat seul, devrait-il le prendre en compte ?

Dans ces conditions, pourquoi l'aménagement des ports de plaisance, en dehors de tout ce que peut lui apporter l'initiative privée, ne pourrait-il se faire en imposant aux propriétaires de bateaux, qui en sont les bénéficiaires, et aux constructeurs qui en tirent profit, des solutions appropriées ?

J'aborde enfin le problème important de l'équipement hôtelier.

Il y a des années que nous l'évoquons, et sans trouver de solution. C'est la raison pour laquelle il faut enfin que M. le ministre des finances s'en préoccupe. Nous savons très bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne pouvez pas le régler seul.

L'hôtellerie française, en effet, est purement et simplement en train de succomber sous le poids des charges qui l'accablent, qu'il s'agisse de la taxe sur le chiffre d'affaires — qui est de 8,5 p. 100 et qui peut atteindre parfois 9,29 p. 100 — ou des charges sociales, parce que l'industrie hôtelière emploie de la main-d'œuvre et qu'elle est imposée en fonction de la main-d'œuvre qu'elle emploie.

J'ai maintes fois illustré cette question au moyen de l'exemple suivant qui me paraît excellent : un hôtelier qui réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs par an acquittera ses charges sociales en fonction des salaires de quinze ou vingt employés, tandis qu'un bijoutier, pour le même chiffre d'affaires réalisé avec l'aide d'un ou deux employés seulement, n'acquittera ses charges sociales qu'en fonction d'un ou deux employés.

Il y a là une inégalité d'autant plus grave que l'industrie hôtelière ne bénéficie pas de l'automatisme.

Je dois rappeler ici les observations de M. Bertrand Denis et de M. Commenay qui ont demandé s'il n'était pas possible de supprimer ces charges sociales.

Nous ne vous demandons pas l'impossible, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais la requête de ces deux collègues a son importance et mérite réflexion. Un système de compensation sous forme d'allègements fiscaux ou de bonifications ne peut-il être trouvé ? Ne peut-on pas dire à un hôtelier : puisque vous utilisez dix, quinze ou vingt personnes, l'Etat va vous accorder des bonifications pour vous permettre de continuer à exploiter votre hôtel ?

J'entends bien que certains efforts ont été accomplis, spécialement grâce à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1964. Mais ils demeurent insuffisants en ce qui concerne l'hôtellerie et on ne peut pas rejeter la responsabilité de la mauvaise situation touristique française sur toute la corporation hôtelière, qui peut du reste vous répondre : pourquoi voudriez-vous exiger de moi des sacrifices que vous ne faites pas vous-même ?

L'Etat a, en effet, à sa charge deux hôtels dont il ne fait rien du tout : l'hôtel Rhul, à Nice, et l'hôtel Martinez, à Cannes. Ce sont des biens sous séquestre qui appartiennent au ministère des finances, lequel n'en fait aucun usage et les laisse tomber dans un état de dégradation tel que, s'il s'agissait d'un hôtelier privé, chacun s'en ferait aussitôt l'accusateur.

Quant à l'étalement des vacances au cours de l'année dernière, il semble avoir connu un échec total. Les statistiques nous révèlent que la production industrielle française a diminué d'un tiers au mois d'août dernier, incontestablement sous l'influence des départs en vacances. Il y a lieu de revenir sur ce problème et de lui trouver une solution.

Une meilleure publicité et la création de zones éviteraient sans doute qu'une pareille situation ne se reproduise.

Nous ne pouvons nous permettre de connaître à nouveau la situation de l'année dernière où certaines entreprises sidérurgiques, notamment, furent paralysées pendant tout le mois d'août.

Je conclus sur l'élément qui apparaît à beaucoup comme le plus important, celui de la nécessité d'un bon accueil.

Il est incontestable que s'est développée en France et plus particulièrement à l'étranger — quelquefois, il importe de le préciser, en fonction d'intérêts privés — une campagne tendant à dénoncer la France comme le pays le plus cher du monde et celui où l'accueil réservé aux touristes étrangers était le plus désagréable.

Il ne nous appartient pas de faire la part des choses et de nous attarder à des statistiques, mais de constater les faits. Il est exact que la presse étrangère nous a fait beaucoup de mal et que certaines mesures prises à l'étranger visaient effectivement à empêcher les touristes de passer chez nous. Doit-on accepter une telle situation sans réaction et la tenir pour vraie ? Doit-on, au contraire, la contester en soutenant qu'elle résulte d'un dénigrement systématique ? Il importe de choisir entre ces deux solutions et la commission de la production et des échanges se félicite d'avoir posé le problème la première.

En effet, dès 1962, elle avait indiqué, dans son rapport, qu'il importait de jeter les bases d'une véritable campagne nationale et d'une véritable éducation de la masse française appelée à vivre du tourisme.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous indiquer comment nous envisagerions une telle propagande qui nous paraît essentielle.

Tout d'abord, nous souhaiterions que cette propagande soit entreprise avec le concours du Parlement, notamment des membres de la commission de la production et des échanges. Nous verrions avec plaisir la création, à titre provisoire, dans les prochains mois, d'un commissariat à l'accueil composé de vous-même, du commissaire au tourisme, de certains fonctionnaires de votre cabinet ainsi que de quelques parlementaires et hautes personnalités artistiques et littéraires qui, par leur action passée, ont montré l'amour qu'ils portaient à leur pays et ont œuvré pour son rayonnement.

Partant de là, il faudrait prévoir la mise en œuvre, pendant quinze jours ou trois semaines, de tous les moyens audio-visuels que possède le pays. Les postes périphériques pourraient également nous aider. Il faudrait aussi obtenir le concours du ministère de l'éducation nationale. Il nous paraît souhaitable, en effet, qu'au moins une fois par an, un enfant puisse apprendre à l'école que la qualité d'étranger est respectable et qu'on doit s'efforcer d'aider l'étranger lorsqu'on a la faveur de le voir dans son pays.

Le ministère des postes et télécommunications pourrait nous aider, par ses lettres et ses timbres. L'administration des douanes ferait également un effort, puisque ce sont ses représentants qui, les premiers, accueillent les touristes étrangers.

La S.N.C.F., Air France, les syndicats de la presse, qui ont déjà montré leur intérêt pour ces questions, nous apporteraient également leur concours. Les syndicats d'initiative, eux aussi, trouveraient là une occupation extrêmement intéressante.

Il existe, aux Etats-Unis — et M. Durlot a dit qu'il en était de même en Belgique — une organisation qui s'appelle la *Travellers Aid*, dont les membres, bénévolement, à l'appel de leur syndicat d'initiative, vont dans les gares et les aéroports recevoir les étrangers. Ils les accueillent quand ils débarquent des avions ou descendent d'un train et les pilotent dans la ville.

Il y aurait donc là toute une série d'actions communes. Pourquoi ne pas demander aussi l'aide du syndicat des chauffeurs de taxi, tant il est vrai que la simple réflexion désagréable faite par un chauffeur de taxi suffit à éloigner un touriste de notre pays et à l'empêcher d'y revenir ?

Cette action d'envergure doit être entreprise. J'appelle votre attention sur ce point, en qualité de représentant de la commission. Nous avons vraiment bien étudié cette question.

Il y a deux ans que nous préconisons ce moyen. Il semble que vos services soient décidés à aller dans cette voie. Nous demandons simplement à être associés à l'effort que vous allez entreprendre.

Nous sommes certains de l'efficacité d'une campagne d'accueil, même si elle avait simplement pour objet de faire comprendre à tous que la France est un beau pays et qu'il y a lieu de l'aimer.

L'importance de cette campagne est telle, je le répète, que le vœu essentiel de la commission est d'y être associée. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Morlevat.

**M. Robert Morlevat.** Le tourisme français a fait l'objet cette année d'une campagne de dénigrement systématique qui a été dirigée plus particulièrement contre l'hôtellerie.

Peut-être était-elle justifiée par certains cas très rares, mais l'exception confirme la règle et la profession, dans son ensemble, est aussi honorable et compétente que bien d'autres. Peut-être aussi, les pouvoirs publics n'ont-ils pas fait tout ce qui était possible pour prévenir les insuffisances constatées.

En effet, la modernisation des petits établissements a été freinée par le relèvement de 25 p. 100 à 50 p. 100 de l'autofinancement, somme dépassant souvent la capacité financière des emprunteurs qui, cependant, sont des professionnels actifs et dévoués.

Par ailleurs, le classement des hôtels n'a plus guère de signification et il induit davantage en erreur qu'il n'offre de garanties.

De plus, les prix subissent de telles charges sociales et fiscales qu'ils ne peuvent être comparés utilement avec les tarifs du

tourisme étranger. Enfin, aucune amélioration ne s'est produite cette année dans l'étalement des congés et l'allongement des saisons. Un simple exemple montrera comment l'application bizarre des taxes va à l'encontre d'un souhait généralement formulé, celui du « tout compris ».

Un hôtelier offrant ses prix « tout compris » paie la taxe de 8,50 p. 100 sur la totalité de la facture; au contraire le professionnel qui compte le service en supplément ne paie la taxe que sur le prix des prestations.

Il serait donc souhaitable que, sans préjudice d'autres mesures à prendre en faveur du tourisme français, le Gouvernement fasse sans délai disparaître toutes ces anomalies et encourage, dans le sens de l'accroissement de la capacité d'accueil, les initiatives déjà prises.

Certaines, comme celle des Logis de France, méritent une attention toute particulière. Cette association, créée au lendemain de la libération, s'est donné pour but l'épanouissement des économies régionales en améliorant l'équipement hôtelier susceptible d'accueillir, sur des itinéraires assez peu fréquentés, une clientèle étrangère qui marquait une réticence pour les petits et moyens hôtels de notre pays.

Les conseils généraux ont apporté leur aide en accordant des facilités d'emprunt, des garanties de remboursement, voire des bonifications d'intérêts.

Mais, en échange de ces avantages, les bénéficiaires s'engagent formellement à respecter une charte, prévoyant des sanctions en compensation des facilités ainsi accordées. Cette charte peut être considérée comme le code du bon hôtelier : qualité des installations et du service, gentillesse de l'accueil, prix raisonnables « tout compris ».

L'expérience, après quinze années d'efforts, a atteint les objectifs prévus en 1948, en groupant 2.000 logis offrant 35.000 chambres. C'est la plus importante chaîne hôtelière d'Europe.

Toutefois, ces résultats ne seront durables et ne pourront être étendus que s'il est possible de les soutenir par des avantages particuliers qui seront la contrepartie des disciplines et des servitudes que les adhérents ont accepté de s'imposer à des fins d'intérêt général.

Nous pensons qu'il y a là, pour les responsables du tourisme français, une expérience qui devrait être confirmée et largement développée, notamment en permettant la réalisation d'autres installations concernant le tourisme social.

En effet, les Français et les étrangers s'entassent, à la même époque, dans les mêmes régions. La neige attire les uns, le soleil les autres. Cependant, nous connaissons tous des lieux très agréables de séjour dans des sites naturels accueillants, autres que la mer et la montagne, qui sont délaissés faute d'offrir à la clientèle des équipements suffisants en nombre et en qualité.

Et ces petites collectivités, souvent proches des grandes agglomérations et des futures capitales régionales, pourraient, si elles étaient organisées rationnellement, recevoir de très nombreux citadins pendant les vacances ou pendant les week-end. Elles pourraient même accueillir des retraités.

Nous pensons que les pouvoirs publics, dans le cadre de l'aménagement du territoire, doivent favoriser activement avec la collaboration des collectivités locales et des différents organismes promoteurs du tourisme, la création de « stations vertes de vacances ». Ces stations devraient comprendre un équipement réceptif très diversifié, notamment en ce qui concerne les possibilités d'hébergement — hôtels, logis, auberges, gîtes, camps, camping, village de vacances — et des installations sportives, distrayantes et culturelles très variées : piscine, tennis, hippisme, boules, pêche, chasse, balançoires, manèges, salles de culture, jeux, qui seraient à la disposition de tous, grands et petits.

De nombreuses régions situées à cent cinquante ou deux cents kilomètres des grandes concentrations urbaines pourraient ainsi, tout en rendant les plus grands services aux citadins, retrouver, par la création d'emplois, une vie économique nouvelle et active. Elles pourraient ainsi accueillir une partie des vingt millions de nos compatriotes qui bénéficieraient bientôt des congés payés. Il y a peut-être là un moyen d'enrayer l'exode rural et de revitaliser certaines de nos provinces actuellement vouées à l'abandon.

C'est dans cette voie que nous devrions, je crois, nous engager vigoureusement, si nous voulons que ces heureuses perspectives se réalisent pour le plus grand profit du tourisme et de l'économie nationale. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Davout.

**M. André Davoust.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout semble avoir été dit depuis deux ans, tant au cours des discussions sur le budget du tourisme qu'à l'occasion des questions orales développées à cette tribune sur les problèmes du camping et du caravanning.

Aussi ne prolongerai-je pas cette discussion, me bornant à souligner une fois encore l'extraordinaire essor de ce qu'on appelle « l'hôtellerie de plein air », qui, sans vouloir concurrencer l'hôtellerie classique, vise à fournir la clef des champs à ceux qui, de plus en plus nombreux, la réclament.

On a déjà dit que l'évasion itinérante des millions d'usagers qui, chaque année, pratiquent le camping ou le caravanning constituait un fait social d'une grande importance.

Parce qu'il s'agit d'une nouvelle forme d'activité en pleine expansion, les pouvoirs publics se doivent de l'étudier de près et de l'aider car elle répond à des besoins.

Les problèmes qu'elle pose sont nombreux, mais je me limiterai aujourd'hui à l'examen de quelques points précis qui me paraissent particulièrement importants.

Pour le camping et le caravanning, c'est-à-dire ce qu'il est convenu d'appeler à présent le « tourisme de plein air », nous avons une fois de plus assisté, l'été passé, aux entassements concentrationnaires dans les terrains de camping des zones de grande affluence, et cela, apparemment, sans aucune réaction de la part du Gouvernement qui, cependant, devrait se préoccuper de faciliter matériellement la création de camps nouveaux en nombre suffisant là où il y a trop de monde, et aussi de favoriser l'étalement des campeurs et caravaniers sur l'ensemble des départements qui pourraient les accueillir et où ils jouiraient de vacances plus calmes, plus reposantes, en un mot plus profitables.

Le Gouvernement a publié, il est vrai, le 30 juin 1964, un arrêté qui a permis l'agrément immédiat des camps de la classe tourisme. On doit l'en féliciter. Mais cet encouragement a été tout à fait insuffisant, parce que la création d'un camp de tourisme exige d'importants investissements et, généralement, l'achat de terrains dans des zones touristiques où le prix du sol ne cesse d'augmenter.

Pour remédier à la stagnation des terrains de camping dont le nombre et la capacité d'accueil reculent plutôt qu'ils ne progressent, il faut encourager toutes les initiatives de nature à en favoriser le développement, par l'octroi de facilités financières beaucoup plus libérales que celles qui sont actuellement accordées.

Dois-je rappeler que les subventions du ministère responsable de la jeunesse et des sports semblent pratiquement réservées aux seuls camps municipaux, alors qu'il n'est pas possible de demander aux seules communes d'assurer l'accueil de bientôt dix millions de campeurs et de caravaniers ?

Pour créer le complément d'hébergement nécessaire, le ministre responsable du tourisme ne devrait-il pas, de son côté, être mis en mesure d'allouer des subventions équivalentes en vue d'assurer la promotion d'une véritable hôtellerie de plein air ?

Est-il normal, enfin, que les prêts du crédit hôtelier soient consentis à l'hôtellerie de luxe au taux de 3 p. 100 et aux camps au taux de 5 p. 100 ? N'est-il pas évident que le taux de 3 p. 100 devrait être généralisé pour toute l'hôtellerie, qu'elle soit classique ou de plein air ?

Je me demande si la disproportion entre l'affluence excessive de touristes de plein air dans les zones déjà très favorisées et la raréfaction de ces mêmes touristes de plein air dans un trop grand nombre de départements qui offrent des vacances aussi reposantes, et même plus profitables, que certains lieux à la mode, n'est pas encouragée sinon même gravement accentuée par la tarification actuelle du camping et du caravanning qui fait délibérément abstraction de la réalité des prix.

Je me permets de vous suggérer, monsieur le ministre, que l'étude et l'approche de la réalité des prix constituent le fil d'Ariane, qui permettrait l'impulsion nécessaire, en mettant fin au style concentrationnaire des camps, par la création de camps nouveaux en nombre suffisant et, plus généralement, par le développement harmonieux et l'indispensable promotion de qualité de l'hôtellerie de plein air.

Pour le cas, monsieur le ministre, où, dans votre réponse vous seriez tenté d'évoquer le littoral languedocien, je me permets de vous signaler que nous serions très désireux de voir vos architectes présenter pour le camping et le caravanning des projets aussi avancés que ceux qui ont déjà été publiés pour les immeubles résidentiels.

J'ai évité, dans cette brève intervention, de vous exposer les problèmes toujours en suspens, qui ont fait l'objet de ma part, ces temps derniers, de plusieurs questions écrites. Je ne les minimise pas pour autant, mais je suis surtout désireux aujourd'hui, après les questions que je viens de poser, d'obtenir de vous, monsieur le ministre, les précisions qu'attendent nos campeurs et nos caravaniers. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Péronnet.

**M. Gabriel Péronnet.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous possédons en France le patrimoine thermal sans doute le plus riche et le plus varié qui soit au monde : 1.200 sources exploitables à des fins médicales heureusement réparties dans nos contrées les plus pittoresques et les plus vivifiantes, 80 stations classées, dont 20 de réputation internationale, 150 établissements thermaux.

Il est grand temps que les pouvoirs publics prennent davantage conscience d'une telle richesse nationale digne des plus larges investissements : il n'en est pas de plus sûrs. Méconnaître cette réalité serait, de leur part, une abdication d'autant plus déplorable que la plupart des pays d'Europe et des pays de l'Est font un vigoureux effort financier en faveur de leurs stations thermals, effort qui a porté ses fruits. Qu'on en juge : chaque année, l'Italie compte 1.200.000 curistes, l'Allemagne de l'Ouest 1.300.000, la Hongrie 600.000, la Tchécoslovaquie 700.000, l'Union soviétique 6 millions. La France, elle, en compte 400.000 environ.

Quoique ce chiffre soit en augmentation sur celui des années précédentes, il n'en est pas moins vrai que notre retard est considérable. Qui donc pourrait ignorer ce retard pris par notre pays sur les pays étrangers et nier la contribution déterminante du thermalisme au tourisme français ?

Si le nombre des curistes français s'accroît, celui des curistes étrangers reste encore très faible. Il était de 35.000 en 1963 alors qu'il dépassait 40.000 en 1955.

Que complex-vous faire, monsieur le secrétaire d'Etat pour développer à l'étranger la propagande en faveur de nos stations thermals ?

Songez qu'un curiste étranger qui séjourne deux ou trois semaines équivaut, du point de vue économique, à dix touristes qui, eux, ne font que passer — M. Pasquini l'a souligné — deux jours en moyenne sur notre territoire.

Il faut bien admettre que le crédit de 3.500.000 francs inscrit au IV<sup>e</sup> plan en faveur du thermalisme était dérisoire. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous faire l'avocat du thermalisme et de plaider sa cause — une cause juste et valable — auprès du Gouvernement.

Nous vous demandons de coordonner les efforts des différents ministères intéressés, d'arracher les crédits indispensables à son renouveau.

Du ministre de la santé publique et du ministre de l'éducation nationale, il faut obtenir que soit restituée à l'hydrologie la place qui lui revient dans l'enseignement médical. Supprimer le concours de l'agrégation d'hydrologie n'est certes pas la bonne méthode au moment même où les facultés de médecine étrangères développent l'enseignement de cette discipline.

Le thermalisme sort du temps des légendes et de la poésie thermale pour entrer dans une ère scientifique où les perfectionnements techniques permettent d'obtenir le maximum d'efficacité.

Ce sont des solutions scientifiques qu'il faut résolument rechercher en aidant au maximum la recherche, en favorisant la création d'instituts d'hydrologie.

Ne serait-il pas possible, notamment, d'exonérer d'impôt les investissements faits par les établissements thermaux pour la recherche scientifique, par exemple pour la création de laboratoires comme c'est le cas en Italie, ou en France même pour l'industrie pharmaceutique ?

Des conditions financières favorables doivent être consenties aux établissements thermaux par le ministre des finances, lui-même représentant d'une région thermale. Je pense que des mesures telles que le bénéfice de la patente saisonnière, divers aménagements fiscaux — récupération de la taxe de prestation de services, remboursement forfaitaire des 10 p. 100 du montant des investissements — joints à une liberté contrôlée mais plus souple des tarifs, seraient de nature à permettre enfin aux établissements thermaux d'accomplir leur modernisation tout en participant efficacement à la publicité en faveur de nos stations.

L'ordonnance du 30 décembre 1958 avait porté un coup terrible au thermalisme dont l'activité s'était trouvée amputée

de 60 p. 100 en 1959. Fort heureusement, cette mesure a été rapportée dès l'année suivante; mais on n'en est pas encore revenu au *statu quo ante*. Il est indispensable d'obtenir de M. le ministre du travail la réintégration dans l'assurance maladie de toutes les prestations, y compris les frais de transport et d'hébergement.

Sans parler de l'investissement santé qu'il représente, on peut affirmer que le remboursement des cures thermales au titre de la sécurité sociale coûte moins cher à l'assurance maladie que les prestations médicales et pharmaceutiques et les journées maladie dont la cure évite le remboursement. Les statistiques rigoureuses dressées par les pays de l'Est le prouvent abondamment. Il n'est pas jusqu'au ministre des travaux publics et des transports qui ne soit intéressé par ce problème du thermalisme. Je veux parler des voies d'accès à nos stations et spécialement des voies d'accès routières pour lesquelles un vaste effort d'amélioration doit être entrepris.

Comment ne pas déplorer qu'aucun grand axe routier Nord-Sud n'ait été inscrit au plan directeur du réseau routier national, axe qui aurait permis de desservir les stations thermales nombreuses du Centre de la France jusqu'aux stations pyrénéennes ?

Comment développer en France le tourisme et le thermalisme tant que nous ne disposerons pas d'un réseau d'autoroutes digne de ce nom ?

Vous connaissez les difficultés que traverse l'hôtellerie. L'hôtellerie, saisonnière surtout, n'est-elle pas condamnée à disparaître si des mesures spéciales ne sont pas prises d'urgence en sa faveur ?

Déjà, le nombre des hôtels qui ont fermé leurs portes ou se sont transformés en appartements est fort élevé. C'est un véritable cri d'alarme qu'il convient de lancer, car à quoi servira de moderniser notre équipement, à quoi serviront les efforts financiers parfois considérables accomplis par les stations thermales si l'on ne peut accueillir et loger les curistes ?

Quelles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les mesures que vous comptez prendre en faveur de l'hôtellerie saisonnière ? L'étalement des vacances est un problème majeur pour les stations thermales. On ne peut dire, quels qu'aient été les efforts que vous avez déployés et en dépit de déclarations optimistes, qu'il ait été résolu avec succès.

Certes, les difficultés n'échappent à personne. La suppression de la rentrée scolaire au 1<sup>er</sup> octobre n'a pas facilité les choses.

Dans le cas particulier de l'étalement, non plus des vacances, mais des saisons thermales, ne pouvez-vous envisager, par une action concertée avec le ministre du travail, d'étaler les cures thermales de la sécurité sociale, en dehors des mois de juin, juillet et août, sur les mois de mars, avril ou mai, par exemple, en consentant des avantages particuliers aux bénéficiaires des cures durant ces mois-là ?

Je terminerai en mettant une fois de plus l'accent sur l'insuffisance de la propagande faite à l'étranger en faveur du thermalisme français. Nous en avons parlé. En France, il faut parvenir à une véritable prise de conscience plus exacte des vertus de la thérapeutique thermale. La plupart des pays étrangers contribuent aux frais de la publicité thermale.

Pour mettre notre thermalisme mieux à même de lutter à armes égales avec le thermalisme étranger, nous demandons qu'un effort de propagande soit entrepris par les pouvoirs publics. Nous vous demandons, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont vos intentions et quels sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre à cet effet.

Le thermalisme français qui a connu des heures de gloire se trouve mal placé dans la compétition internationale; il vit dans une sorte de « misère dorée ». Les collectivités locales, les entreprises responsables de ses destinées sont toutes disposées à redoubler d'efforts pour regagner le terrain perdu. La situation, si elle n'est pas espérée, est suffisamment grave pour que les pouvoirs publics ne restent pas indifférents à son évolution.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez en mains les destinées du tourisme français dont le thermalisme est un des facteurs les plus importants. C'est à vous et au Gouvernement auquel vous appartenez d'orienter cette évolution dans un sens favorable et d'ailleurs conforme aux intérêts mêmes de l'économie nationale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur divers autres bancs.)

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Et aussi à l'intérêt des professions.

**M. le président.** La parole est à M. Christian Bonnet. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. Christian Bonnet.** L'été 1964 a marqué la grande défaite de la politique de persuasion suivie jusqu'ici pour l'étalement des vacances.

Il est indéniable qu'un recul a été enregistré par rapport aux progrès, au demeurant modestes, qui avaient été accomplis à cet égard en 1960 et en 1961. A cela, il y a plusieurs causes.

Il y a un obstacle industriel; mais cet obstacle industriel soit par la voie de roulements, soit par la voie de la détermination d'un certain nombre de branches d'industries intéressées à fermer en juillet plutôt qu'en août, a été levé dans des pays étrangers hautement industrialisés.

Il y a certes l'obstacle scolaire; mais cet obstacle scolaire, par la détermination d'un certain nombre de zones de vacances recoupant les zones des universités, a été, lui aussi, levé dans certains pays voisins, en particulier en Allemagne fédérale.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que le temps soit venu de passer d'une politique de persuasion à une politique d'incitation, au moins, et de contraindre peut-être ?

L'enjeu n'est rien de moins que la réanimation de certaines régions dont l'économie tant agricole qu'industrielle souffre cruellement et qui pourraient trouver, grâce à un étalement plus grand de la période touristique — la période des vacances — de quoi satisfaire leur besoin de travail.

Et puis, cet enjeu est aussi, pour une part, l'économie nationale tout entière dont les résultats sont cruellement affectés par cette espèce de coupure qui marque l'année entre le 15 juillet et le 25 août, ou entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 août.

A cet égard, monsieur le ministre, nous nous sommes laissé dire que des mesures avaient été envisagées par le Gouvernement. Nous souhaitons en avoir la confirmation par votre voix et connaître les cheminements que le Gouvernement entend suivre pour parvenir, enfin, au règlement de cette question qui intéresse, je le répète, spécialement des régions terriblement déshéritées sur le plan économique et qui ne peuvent tirer de leur potentiel touristique tout ce qu'elles pourraient et devraient en tirer.

Et voici ma seconde question, monsieur le ministre. Les sites de France sont dégradés par des initiatives malheureuses.

Je veux dire par là qu'une certaine politique technocratique des routes dites touristiques sabote nos sites, plutôt qu'elle ne les améliore.

Je vous demande si vous n'êtes pas plutôt partisan des voies de pénétration qui permettent l'accès de ces sites aux touristes et en assureraient d'autant la protection ?

Il n'est pas admissible que des touristes prétendent jouir de certaines beautés particulières de notre relief — de notre relief côtier en particulier — en voiture seulement. Ils pourraient parfaitement descendre à la limite de ces voies de pénétration et jouir beaucoup mieux de la beauté de sites qui n'auront pas été véritablement abîmés par la faute de cette politique systématique de routes dites touristiques.

Bien souvent, entre ces routes touristiques et la côte, sont installés des terrains de camping, sans parler des caravanes qui abîment et dégradent les sites en s'arrêtant n'importe où.

L'initiative pourrait être en partie locale. Du moins les directives doivent-elles venir d'en haut. Nous constatons tous, en effet, qu'avec le développement — heureux en soi — du camping et celui non moins heureux du caravanning — heureux tout au moins pour l'industrie qu'il fait vivre! — nous sommes dans l'impossibilité de jouir de nos sites.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, quelle politique vous entendez suivre en ce domaine.

Je m'excuse d'avoir réduit mon intervention à une suite de questions. Il ne m'était guère possible de faire autrement durant les trois minutes qui m'étaient imparties. (Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Regaudie.

**M. René Regaudie.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais, moi aussi, déplorer l'insuffisance du budget du tourisme dont la faiblesse ne correspond que trop à l'indifférence ou à la méconnaissance générale dont notre pays fait preuve à l'égard d'une des ressources qui pourraient être d'une extrême importance pour lui.

Le Gouvernement, nous semble-t-il, commet une erreur considérable en se refusant à un effort plus grand dans un domaine où il trouverait très rapidement des recettes non négligeables.

Il incombe, en effet, à l'Etat de s'occuper de la propagande en faveur du tourisme, en faveur du pays en général; il lui appartient de faire connaître ses ressources artistiques, ses

sites, ses souvenirs historiques, toutes choses qui peuvent inciter les étrangers à venir visiter notre pays.

Pour recevoir les touristes étrangers, les pouvoirs publics doivent, bien entendu, organiser l'accueil.

Organiser l'accueil, c'est d'abord faciliter la création d'hôtels satisfaisants, à des prix également satisfaisants et c'est mettre à la disposition des régions qui n'en disposent pas encore les moyens nécessaires.

Il y a là un problème de plus en plus difficile à résoudre, le prix de la construction française permettant rarement d'aménager un amortissement convenable dans l'exploitation hôtelière. C'est là un élément que nous devons retenir et qui gêne, par l'instant tout au moins, l'organisation rationnelle du tourisme en France.

Parlant de prix, il est évident que, outre les prix hôteliers proprement dits résultant des frais de construction, il importe de considérer l'ensemble des prix que payent les touristes. Sur ce plan, bien souvent, la France est beaucoup mieux placée que ne veulent le dire certaines propagandes étrangères mais encore faudrait-il le faire connaître.

Nous nous associerons d'ailleurs volontiers à une campagne pour les prix de vacances, à la condition qu'elle repose toujours et uniquement sur des bases sérieuses et ne prête pas le flanc, comme cela a été trop souvent le cas, à des critiques par trop fondées.

L'Etat devrait intervenir d'urgence par des mesures fiscales car l'hôtellerie rencontre incontestablement, dans de nombreux cas, des difficultés d'exploitation. Pourquoi ne pas accorder à cette industrie, dont l'intérêt est indéniable pour l'économie du pays, des exonérations fiscales lui permettant de retrouver un rythme plus aisé, plus facile et partant d'assumer son service d'intérêt national ?

Mais les grands problèmes touristiques qui restent aujourd'hui à traiter sont malheureusement encore plus difficiles et ne sont pas, j'ose le dire, seulement d'ordre financier.

En admettant qu'un effort financier soit consenti, que toutes les régions soient suffisamment équipées pour répondre à la demande actuelle, reste à résoudre un des grands problèmes que connaît notre pays, celui de l'afflux, dans une période trop courte, d'un nombre considérable de touristes.

Touristes ou vacanciers, en France c'est la même chose mais, malheureusement, c'est à peine sur plus d'un mois que la plus grande partie des Français peuvent échapper à leurs occupations quotidiennes et prendre le repos dont ils ont besoin.

Il s'ensuit que, durant cette période, notre pays offre un spectacle assez curieux : certaines régions perdent toute activité, alors qu'au contraire d'autres reçoivent un tel afflux de population que l'on ne sait ni où ni comment la loger ni comment aussi, il faut bien le dire, lui assurer des distractions convenables. Des problèmes d'hygiène, même, se posent.

Pour assurer aux Français le repos dont ils ont besoin, il faut rechercher d'autres moyens. Un de ces moyens c'est peut-être l'étalement des vacances. Etalement des vacances scolaires, d'abord, et nous applaudissons à tous les efforts faits dans ce sens mais nous pensons que cela n'est pas suffisant. Il faut, en même temps, essayer d'instaurer un étalement de tous les congés français et faire cesser cette illusion que les congés ne peuvent se prendre qu'au mois d'août et qu'on est, en quelque sorte, pénalisé si l'on ne peut pas partir en vacances au cours de ce mois considéré comme sacro-saint.

Il faut arriver, par la propagande et par l'éducation, à autre chose.

Il faut, d'abord, organiser, en même temps que les vacances d'été, des vacances d'hiver. Bien sûr. Mais cela n'est pas suffisant car, dans le système économique actuel, les chefs d'entreprises essayent précisément de grouper les congés pour fermer complètement leurs usines et assurer ensuite un fonctionnement normal et satisfaisant de leurs bureaux et ateliers. Il conviendrait, au contraire, de multiplier les périodes de vacances. L'idéal, ce seraient les congés par roulement.

C'est dans ce sens, monsieur le ministre, que je me permets de vous demander avec insistance de faire des efforts pour inciter tous les responsables des administrations publiques et des entreprises privées à organiser un service de congés qui, dans un avenir prochain, éviterait un déséquilibre regrettable à tous les points de vue.

Il faut aussi, pour éviter la congestion de certaines régions, tenter d'orienter les touristes et les vacanciers dans différentes directions sur notre territoire national. Pour cela, bien entendu, il faut en assurer l'équipement. Celui-ci laisse souvent considérablement à désirer. Or, sans équipement hôtelier, il est impossible de retenir le touriste. Bien que le camping et le

caravaning ouvrent des possibilités, il faut faire un effort pour donner à des régions susceptibles, grâce à leurs ressources naturelles, d'offrir aux citadins un séjour agréable l'équipement qui leur est indispensable.

Nous applaudissons à toutes les mesures que l'on peut décider pour la conservation des sites. Mais il est nécessaire, à mon sens, de prendre, en outre, des mesures sévères pour éviter certains abus qui ont tendance à se généraliser.

Un effort, enfin, doit être consenti et une aide doit être fournie par les services publics pour favoriser la formation du personnel spécialisé indispensable aux différentes branches de l'hôtellerie et du tourisme.

Si l'on parvient à coordonner tous ces efforts et à leur donner la mesure qui convient, alors, oui, la France peut devenir un grand pays touristique, alors, oui, nous mettrons un terme à la dégradation d'une activité essentielle à l'économie de notre pays, dégradation que nous déplorons chaque année et sur laquelle, je crois, tous les orateurs ont été d'accord.

Voilà, me semble-t-il, une raison suffisante d'espérer que nous aurons retenu l'attention du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Sauzedde.

**M. Pierre Gaudin.** M. Sauzedde renonce à la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Balmigère.

**M. Paul Balmigère.** Mesdames, messieurs, le camping et le caravaning constituent un des aspects les plus marquants du développement actuel du tourisme pendant les vacances. Cette forme de tourisme populaire est devenue aujourd'hui un problème national. En effet, elle intéresse déjà plus de sept millions d'usagers.

Avec la généralisation des quatre semaines de congés payés, avec les cadences accélérées dans les entreprises, avec le rythme infernal de la vie dans les cités urbaines, le besoin d'air pur et de repos devient une nécessité, aussi bien pour les fins de semaine que pour les vacances.

L'hôtellerie traditionnelle est dans l'impossibilité d'absorber une telle affluence.

Il ne s'agit pas d'opposer une forme de tourisme à l'autre. Elles se complètent, au contraire, l'une l'autre.

Une chose paraît évidente : les installations actuelles ne sont plus en rapport avec les besoins. Les mesures traditionnelles et routinières ne sauraient non plus y suffire.

Le Gouvernement en a-t-il conscience ?

Nous ne le pensons pas si nous en jugeons par la faiblesse des moyens que l'on met à la disposition du tourisme populaire et par la modicité des crédits qui lui sont octroyés ; si nous relevons aussi la passivité, parfois même l'hostilité, dont on fait preuve pour créer ou, tout au moins, aider à créer les centaines de terrains de camping qui éviteront que l'affluence des mois de juillet et août ne prenne, l'entassement et la promiscuité aidant, des allures concentrationnaires.

Monsieur le secrétaire d'Etat, lors de la discussion du précédent budget vous répondiez à mon ami, M. Robert Ballanger, que vous alliez nommer un assistant technique chargé de visiter les terrains de camping et de caravaning, les villages de vacances, les camps de toile, pour apprécier si les normes imposées par le commissariat au tourisme étaient respectées.

Je suppose que cet assistant technique vous a fourni des rapports qui vous ont édifiés.

Le problème des terrains — nombre et confort — continue de dominer les vacances des Français.

L'hôtellerie, qui reçoit 22 p. 100 des vacanciers, bénéficie de crédits d'équipement relativement importants encore qu'insuffisants tandis que les installations de plein air, qui hébergent 50 p. 100 des treize millions de partants, sont traitées en parents pauvres.

On dit volontiers que nous entrons dans la « civilisation des loisirs ». Nous y entrons, je crois, en atteignant d'embellie la cote d'alerte. Le nombre des campeurs et caravaniers est passé de 4.700.000 en 1961 à près de 7 millions, cette année. Dans le même temps, 700 terrains de camping ont été créés et leur capacité est d'environ 700.000 places.

Cette situation explique les agglomérations mouvantes qui s'établissent dans les régions de grand tourisme, en dehors des camps surpeuplés, dans les conditions d'inconfort et d'insalubrité qu'on devine. Ce sont les couches les plus modestes de la population, et en premier lieu les travailleurs, qui font les frais de cet état de choses.

De plus, il est pour le moins anormal que, dans certains départements, le préfet persiste à refuser les autorisations définitives requises par la loi pour l'installation des camps, ce qui est, semble-t-il, un moyen de les faire disparaître. Le problème est le même s'agissant de l'extension aux quatre départements du littoral languedocien du décret restrictif appliqué déjà dans le département des Alpes-Maritimes.

De telles mesures ne seraient-elles pas tout simplement le reflet d'une volonté délibérée du Gouvernement de freiner, voire de ruiner, le tourisme et l'hôtellerie de plein air ?

Nous pensons, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une véritable politique d'aide et de développement du tourisme et du camping devrait commencer par un inventaire des biens domaniaux. Il y en a un assez grand nombre. Ils pourraient être aménagés à peu de frais pour être mis à la disposition des campeurs.

Le taux des prêts du fonds de développement économique et social consentis pour la création de terrains devrait être ramené de 5 à 3 p. 100 comme pour les prêts consentis à l'hôtellerie.

Je me permets de vous rappeler également la suggestion émise déjà par notre collègue, M. Ballanger, vous demandant de prévoir, en accord avec les services de l'aménagement du territoire, l'incorporation des terrains de camping dans les plans d'urbanisme alors que, présentement, il semble qu'ils en soient exclus.

Des subventions pourraient aider les municipalités soucieuses d'aménager les terrains et d'accueillir campeurs et caravaniers.

Nous estimons, en outre, que les hôteliers et gestionnaires de camps devraient être représentés dans les comités départementaux du tourisme au prorata de l'importance numérique de leur clientèle.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, un certain nombre de remarques et de suggestions susceptibles d'aider au développement du tourisme et du camping dans notre pays.

L'aménagement du territoire est une question actuelle ; on en parle beaucoup. Un des projets les plus importants concerne l'aménagement du littoral languedocien où, sur 180 kilomètres de côtes, six stations touristiques sont prévues. Une publicité énorme entoure ce projet. Un journal a écrit que cette opération serait le premier test des possibilités d'aménagement du territoire, à la fois sur le plan de la gestion et sur le plan de la réalisation.

Que signifient ces deux mots accolés, gestion et réalisation ? Il est facile de s'en faire une idée quand on sait que le pouvoir « qui restera le maître de la réalisation » est celui des monopoles. Dans ces conditions, pour la gestion, on peut être édifié !

M. Racine, président de la commission interministérielle, a précisé la manière dont sera réalisé le projet. Il confirme que les fonds publics serviront à acquérir et à équiper des terrains sur lesquels les groupes privés réaliseront des opérations « à but lucratif ».

Il n'y aura pas grande place pour le petit commerce puisque les grandes sociétés, sous prétexte qu'elles auront avancé des fonds pour financer le projet, seront prioritaires pour l'attribution des terrains équipés.

Alors que, au nom de l'intérêt général, on empêche les anciens propriétaires de profiter de la valeur qu'acquiert leur terrain, il est anormal que des capitaux non moins privés participent aux achats, à côté de l'Etat et des organismes publics.

La banque Edouard de Rothschild, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Union parisienne — qui vient de créer une société immobilière pour le littoral — la Banque de l'Indochine, la Banque du Languedoc-Roussillon ont pu acquérir de vastes terrains dans les différents secteurs ou bien ont déjà pris des options pour l'achat de terrains équipés.

Les achats effectués par les pouvoirs publics, en effet, sont destinés non pas à demeurer dans le patrimoine national afin d'être utilisés pour le plus grand bien de tous, mais à être rétrocédés à des utilisateurs privés, dans des conditions avantageuses, après avoir été aménagés.

En tout cas, le projet confirme qu'il est question de réserver la meilleure part au tourisme de luxe, aux installations pour milliardaires français et étrangers. Les vacanciers seront exploités au maximum.

Au lieu de développer l'équipement de l'ensemble de la région, on consacre tous les investissements aux stations créées de toutes pièces, tandis que l'on refuse aux municipalités du bord de mer les crédits dont elles ont besoin et qu'on les tient à l'écart.

Sète, une des plus belles et des plus importantes plages de la Méditerranée, est l'objet d'une discrimination injuste.

Un grand nombre de publications illustrées font miroiter des plans mirobolants pour 1975 mais, en attendant, on laisse sacrifier le tourisme sur le littoral.

L'état des routes, l'insuffisance des terrains de camping, l'absence d'aide aux municipalités et le prix de l'essence font fuir les touristes vers l'Espagne.

La route nationale n° 112, qui longe le littoral et qui était déjà très insuffisante, est pratiquement interdite à la circulation à la suite de l'accident survenu au pont d'Agde ; non seulement cette ville est coupée en deux, mais toute la région littorale, Agde-Sète, est aujourd'hui désertée, ce qui porte un coup sensible à la vie de la contrée.

La population ne comprend pas que le génie militaire n'ait pas apporté son concours à l'organisation des travaux. Si la circulation sur la route n° 112 doit passer, l'été prochain, par le pont Beley à voie unique, la traversée d'Agde sera difficile, sinon impossible. Toutes les plages de la nouvelle Floride, de Montpellier à Béziers, en passant par le Cap d'Agde, où est prévue une station, seront hors du circuit touristique. La route nationale n° 113 est saturée ; il y passe 40.000 véhicules par jour, avec un seul pont à Béziers qui constitue un vrai goulot d'étranglement.

Par ailleurs, des tornades répétées, suivies d'inondations, ont mis à mal une bonne partie du réseau routier de la région et emporté plusieurs ponts sur les passages à circulation importante.

L'arrière-pays, dont les qualités touristiques sont incontestables, est déserté et se meurt.

Par ailleurs, il est inconcevable que l'on s'obstine en haut lieu à refuser la création d'une ligne aérienne Paris-Montpellier.

**M. Paul Coste-Floret.** C'est en effet scandaleux !

**M. Paul Balmigère.** En attendant 1975, la région du littoral aurait besoin de crédits immédiats pour la circulation, l'aménagement des routes, la construction de ponts. Il faudrait, en même temps, prévenir toutes nouvelles inondations en procédant à l'aménagement des cours d'eau, au curage de leur lit, à la construction de digues, à l'écrêtement des crues.

M. Philippe Lamour a parlé de « la chance du littoral languedocien ». C'est surtout, avec ces projets rentables, une chance pour les grandes banques et les monopoles. La vraie chance du littoral serait la promotion d'un véritable tourisme populaire permettant aux travailleurs de séjourner sur nos plages dans des conditions économiques et confortables.

Au lieu de concentrer les crédits sur quelques unités touristiques à grand « standing », il serait préférable d'améliorer l'équipement de toutes nos plages : en développant le réseau routier et en créant les autoroutes indispensables ; en aidant les stations balnéaires existantes à se moderniser ; en créant des villages de vacances, des centres aérés et héli-marins, des maisons de repos, des lotissements aux constructions légères ; en finançant l'équipement des colonies de vacances et en leur fournissant des terrains à bas prix ; en construisant des bungalows, des chalets, des logements à loyer modéré ; en créant des ports de plaisance, des terrains de sport, des parcs de culture et de nombreux terrains de camping.

Il faut également sauvegarder les intérêts des riverains, exploitants agricoles, propriétaires de maisons, chalets et baraquettes, pêcheurs de la mer et des étangs, commerçants, etc.

Enfin, il faudrait développer le tourisme dans les hauts cantons en allouant des crédits importants aux municipalités.

C'est dans cette voie, pensons-nous, que se trouve la vraie chance du littoral. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et sur quelques bancs du centre démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. Anthonioz. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur ceux de l'U. N. R. U. D. T.)

**M. Marcel Anthonioz.** Mesdames, messieurs, le tourisme français a été l'objet, au cours de cette dernière saison, d'une campagne de dénigrement pour le moins curieuse et outrancière dans l'esprit, la forme et le caractère.

Que les activités qui sont le support du tourisme français n'aient rien à se reprocher, c'est une affirmation qui ne serait pas d'actualité. Il n'est, pour s'en convaincre, que d'imaginer ce que peuvent être les défauts de tous ceux qui ont quelques responsabilités dans la vie économique du pays, voire dans la vie tout court.

Que l'hôtellerie française ait eu quelques faiblesses, c'est donc évident. Peut-être a-t-elle eu le tort d'être prête trop tôt

et de ne pas avoir bénéficié, au cours des dernières décennies, de tous les avantages qui furent et demeurent accordés à certains pays, lesquels sont maintenant mieux placés dans la compétition internationale. Tout cela est certain, mais nous avons su et nous saurons encore en tirer la leçon.

Ce que j'entends regretter, pour ma part, c'est l'insistance déplacée de cette campagne qui a été menée dans des publications et des journaux français avec une sorte de masochisme absolument condamnable. Dans le même instant le Gouvernement organisait « l'opération vacances ».

Cette initiative ne fut guère opportune. Il est certain en tout cas qu'elle eût gagné à être plus mûrement réfléchie et mieux adaptée aux circonstances. Là comme ailleurs, les improvisations sont dangereuses.

Au surplus, cette « opération-vacances » visait particulièrement, vous le savez mieux que quiconque, monsieur le secrétaire d'Etat, un secteur de l'industrie hôtelière française qui connaît les plus grandes difficultés du fait de son activité limitée dans le temps, c'est-à-dire l'hôtellerie saisonnière, dont plusieurs collègues ont dit les inquiétudes, les misères et les angoisses, mais dont le mérite est de se maintenir contre vents et marées.

Cette « opération-vacances » avait dès l'origine un caractère éphémère puisque la date du 15 septembre devait en marquer le terme.

A chaque chose, cependant, malheur est bon. C'est ainsi que les résultats officiels de cette opération — dont vous ne manquez pas de nous faire part, monsieur le secrétaire d'Etat — témoignent que tout ne va pas si mal dans notre pays et que tout n'y est pas aussi sombre que d'aucuns le prétendent. En effet, il apparaît que les préfets et les services n'ont été saisis que d'un nombre infime de protestations, de plaintes, de récriminations et de manifestations de mécontentement. Je suppose donc que vous allez nous dire combien peu d'établissements hôteliers ont, en définitive, mérité les sarcasmes ou les reproches qu'on a parfois trop tendance à leur adresser.

Cela étant, je souhaiterais que, lorsqu'on parle de l'hôtellerie française, on veuille bien faire la part entre ce qui est l'hôtellerie traditionnelle, avec son souci de bien faire, son sens des responsabilités, ses difficultés, et ce qui est un certain commercialisme hôtelier que l'on voit fleurir dans nos stations. Il est malheureusement vrai que n'importe quel particulier, soucieux d'avantages pécuniaires, se permet de faire de l'hôtellerie à sa façon, sans aucun respect des obligations que connaissent les professionnels et en pratiquant des prix souvent supérieurs à ceux des hôteliers. Je tiens à l'indiquer à l'adresse de ceux qui parlent de cette profession avec une sévérité d'autant plus regrettable qu'ils la connaissent mal.

Quoi qu'il en soit, de chaque chose tirant la leçon, nous reconnaissons qu'il y a un travail à faire, des aménagements à apporter, de façon que l'hôtellerie française demeure compétitive et atteigne ses deux grands objectifs : des prestations de qualité et des prix rationnellement élaborés.

S'agissant des prestations, je voudrais dire combien il est indispensable, dans la conjoncture économique et financière, que les pouvoirs publics, qui déjà ont fait un grand effort — je veux, en passant, les en remercier — pour la modernisation et l'équipement de l'hôtellerie française, fassent un effort complémentaire en matière de crédit et, revenant aux dispositions qui avaient été arrêtées par un comité interministériel, il y a quelques années, réduisent la part d'autofinancement pour augmenter la part d'intervention. En d'autres termes, je souhaite que, dans l'appréciation des dossiers, ils fassent preuve d'une compréhension et d'un libéralisme allant dans le sens qui fut défini par le Gouvernement il y a quelque temps, et que par là ils répondent à la préoccupation de modernisation et d'équipement de l'industrie touristique de notre pays.

Il importe aussi d'aider davantage les jeunes professionnels, qui, abordant un métier difficile, aux espérances parfois limitées, l'affrontent avec leur enthousiasme, leur compétence et leur désir de réussir, mais aussi, hélas ! avec une absence de moyens financiers qu'il est nécessaire de compenser. C'est donc en pensant surtout à ces jeunes professionnels que l'Etat doit accroître son effort en matière de crédit et assouplir les conditions d'agrément.

Quant aux prix, il est évident qu'il ne faut pas croire aux miracles. Si quelques pays sont mieux placés que nous, c'est peut-être parce qu'ils ont un système social et un comportement économique et politique quelque peu différents des nôtres, et que, d'ailleurs, nous n'avons pas à apprécier ici. Ce qui importe, c'est d'admettre que nous ne pourrions pas devenir compétitifs tant que n'aura pas été réalisée l'harmonisation des charges fiscales, des salaires et des charges de sécurité sociale.

Au risque de me répéter — mais c'est ainsi, dans cette maison, qu'il faut procéder — j'ajoute qu'il faut débudgétiser certains postes de la sécurité sociale, ou fiscaliser celle-ci.

Un pays qui a fait ses preuves dans le domaine du tourisme, qui a magnifiquement développé cette industrie depuis un quart de siècle, l'Italie, vient de décider la fiscalisation des charges de sécurité sociale, apportant ainsi aux prestataires de services une mesure d'équité. Je souhaiterais que, pour une fois, nous prenions exemple sur cette nation voisine. Nous aurions alors, avec un crédit aménagé et adapté, la possibilité de procéder à un équipement générateur de la qualité de la prestation, et, avec un peu plus de compréhension dans l'harmonisation des charges, le moyen d'obtenir des prix compétitifs.

Il est un autre facteur déterminant dans une activité d'accueil et de main-d'œuvre, c'est la qualité du personnel. C'est ainsi que se pose le problème de la formation professionnelle. A cet égard, je nourris une inquiétude, que je livre à l'Assemblée.

Je considère que l'orientation donnée aux lycées d'enseignement technique, que nous appelons communément en ce domaine les écoles hôtelières, n'est pas suffisamment adaptée aux préoccupations et aux besoins des responsables hôteliers. Ces établissements forment sans doute des jeunes de qualité, mais avec des qualités trop spécifiques, alors que nous avons besoin de cadres, de chefs de service, d'exécutants de tous grades.

Il est bien qu'un hôtel soit nanti d'un directeur éminent et d'un chef de réception compétent. Mais nombre de services exigent un personnel spécialisé, adapté à l'ensemble des tâches, mais son recrutement est difficile.

Il conviendrait donc qu'à ces lycées d'enseignement technique soient ajoutés des établissements d'enseignement uniquement professionnel, où les cours dépendraient non plus de l'éducation nationale, mais de la profession elle-même.

C'est là, à mon avis, le moyen de doter l'industrie du tourisme de personnel adapté à ses besoins et qui contribuera à sa réussite.

En ce qui concerne l'accueil, je souscris entièrement aux considérations qui ont été développées par M. Pasquini, rapporteur pour avis.

Il est certain que les critères d'accueil doivent être reconsidérés, non seulement par les professionnels du tourisme, mais par l'ensemble des Français.

Je finis par croire que les Français sont des gens trop heureux, qui n'ont pas toujours la patience nécessaire pour réserver à nos hôtes l'attention qu'ils méritent.

Je pense que mes observations sur ces points qui font l'objet, je le sais, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre préoccupation, vous aideront dans une tâche à laquelle vous apportez le meilleur de vous-même et qui se traduit par de nombreuses réussites.

C'est en tout cas l'espoir que nous formulons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

**M. le président.** La parole est à M. Palméro. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. Francis Palméro.** Monsieur le secrétaire d'Etat, lorsque les agriculteurs en colère barrent les routes — et croyez-bien que je n'anticipe pas sur un prochain débat ! — ils procèdent à des distributions de fruits, remettent des pancartes aux automobilistes attardés et jalonnent la voirie de prospectus justifiant leurs revendications.

N'est-ce pas là aussi une preuve que le tourisme est devenu, aux yeux de tous, l'un des secteurs témoins de l'économie nationale ?

Pour cette grande industrie, la troisième après la sidérurgie et l'automobile, nous connaissons déjà les résultats des mois essentiels de 1964, notamment de la saison d'été. Certes, ils sont loin d'être désastreux. Mais ils nous causent cependant un certain malaise et constituent pour le moins un sérieux avertissement.

Cette perplexité, nous l'avons d'ailleurs constatée au niveau supérieur. Vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, en dressant récemment le bilan de la saison, avez reconnu qu'il existait un malaise du tourisme français dont les causes sont profondes. En revanche, M. le commissaire au tourisme déclarait dès le mois de juillet : « Pour un malade, le tourisme français ne se porte pas trop mal ».

Il est vrai que M. le commissaire s'exprimait devant la presse étrangère — ce qui comporte des impératifs nationaux — tout en reconnaissant la nécessité de « passer à l'attaque, comme dans l'art militaire », selon ses propres termes.

Au contact quotidien des réalités, nous partageons cette sorte d'inquiétude dans la confiance que reflètent bien ces deux déclarations apparemment quelque peu contradictoires.

D'après les statistiques de 1963, nous sommes tout de même, avec 6.500.000 touristes et 716 millions de dollars, au deuxième rang derrière l'Italie, qui a reçu 932 millions de dollars ; mais l'Espagne nous talonne avec 704 millions de dollars.

L'inquiétude se confirme si nous jugeons par comparaison avec les pays voisins.

De 1959 à 1963, le nombre des touristes étrangers venus en France est passé de 5 millions à 6.500.000, soit 25 p. 100 de touristes de plus, alors que dans le même temps l'Espagne voyait le nombre de ses touristes augmenter de 130 p. 100 et l'Italie de 150 p. 100 environ.

Je crains que, avec les 7 millions de Français qui, en 1964, inspirés par Louis XIV, ont supprimé les Pyrénées et se sont ajoutés à quelque 5 millions d'autres étrangers, nous ne perdrons, aux Jeux olympiques du tourisme européen, la deuxième place, c'est-à-dire la médaille d'argent, pour n'obtenir que la simple médaille de bronze. Toutefois, nous sommes encore sur le podium et il s'agit d'y rester.

En 1960, les touristes étrangers ont dépensé en France 500 millions de dollars, et les Français se rendant à l'étranger en ont dépensé 260 millions. Le bénéfice était donc encore de 240 millions de dollars.

Mais, en 1963, ce bénéfice n'a plus été que de 120 millions de dollars et, pour 1964, le rapporteur de la commission des finances l'a évalué à 80 millions de dollars. Nous le constatons, la chute est continue, et c'est là le danger.

Dans un monde ouvert, dans une Europe de Marché commun, il ne saurait être question d'interdire les évasions. Du moins souhaitons-nous que les Français connaissent mieux leur propre pays. Il faut en même temps et à tout prix augmenter les entrées.

J'ai toujours été frappé par le fait que, par exemple, sur la Côte d'Azur, 60 p. 100 des touristes sont de nationalité française, et que, parmi ces Français, 60 p. 100 viennent de la région parisienne. Si bien qu'il suffirait d'intensifier notre publicité régionale dans la capitale pour assurer l'essentiel de la prospection. Et je crois que cela va se faire.

Ces observations sont certainement valables pour d'autres régions françaises, car, c'est un fait, les courants touristiques à l'intérieur de l'hexagone ne sont pas organisés, les échanges de province à province sont nuls, les liaisons directes sont à peine élaborées. Le commissariat au tourisme, qui, à juste titre, donne la priorité à l'action à l'étranger, devrait tenter de mettre un peu d'ordre, autour d'une « table ronde », dans tant d'efforts qui se prodiguent en ordre dispersé dans chaque province, qui ne sont pas toujours opportuns, mais qui, finalement, sont toujours très onéreux. Autrement dit, notre rôle est de nous organiser à l'intérieur et de nous battre à l'extérieur.

A ce propos, je m'étonne, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas voir chiffrés dans votre budget les intentions que vous avez certainement quant à la préparation, dès 1965, de l'exposition universelle de Montréal qui devrait permettre à la France de lancer un vaste mouvement de propagande sur le continent américain.

Aujourd'hui, nous le savons, ce sont des peuples entiers qui se mettent en route, et l'universalité du tourisme est devenue vraiment une réalité. Le tourisme de masse succède au tourisme de luxe, le palace ferme ses portes et le camping se développe.

Pour répondre à ce phénomène social, des mesures sociales hardies s'imposent. Seulement 275 maisons familiales de vacances pour toute la France, ce n'est pas assez, cela donne 37.000 places alors que le IV<sup>e</sup> plan en prévoyait 500.000, que certainement nous n'atteindrons pas.

Seulement 22 p. 100 des vacanciers peuvent aller à l'hôtel, et 40 p. 100 des familles urbaines n'ont pas assez de ressources pour partir. C'est à elles qu'il faut penser et pour elles qu'il faut organiser ces villages de vacances, ces terrains de camping et de caravanning, ces gîtes ruraux qui nous manquent encore et qui permettraient de mettre en valeur des secteurs encore endormis de nos provinces.

A propos des villages de vacances, n'est-il pas regrettable que les Français, qui ont inventé la formule, soient obligés de la réaliser à l'étranger, où ils trouvent auprès des pouvoirs publics un concours qui leur fait défaut ici ?

Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, connaissez-vous en Israël, près de Gaza, le village d'Ashkalon où, sur une plage de rêve et avec un confort suffisant, venant de Paris et y retournant en Caravelle, on peut séjourner quinze jours pour 1.250 francs alors que le voyage aérien seul vaut 1.814 francs par les moyens classiques.

A notre grande surprise, mais avec quelque fierté, nous avons appris que ce sont des Français qui sont à l'origine de cette réussite et qu'ils déplorent de ne pouvoir agir de même chez nous.

N'est-on pas frappé de la prolifération, dans les couloirs du métro, des affiches de clubs de tourisme qui, toutes, concernent des vacances à l'étranger ?

Sans doute faudrait-il utiliser en France de telles compétences et de telles bonnes volontés.

D'une façon générale, nous voudrions dans ce débat vous apporter les échos de ce que nous avons entendu, de la part des étrangers d'abord, sur le thème de « La France est trop chère ». Il faut certes lutter contre ce slogan insidieusement répété. Mais il est vrai que Paris fait du tort à la province.

Les touristes qui arrivent par Orly, par les gares ou par les routes connaissent d'abord Paris, et certains ne connaissent même que Paris. Or les prix de Paris sont incontestablement plus élevés que ceux de la province, dans tous les domaines.

Mais nous pourrions rétorquer que la qualité de nos services, d'une façon générale, reste compétitive.

Ce n'est pas chez nous, par exemple, que l'hôtelier exige une redevance supplémentaire pour le chauffage ou l'air conditionné l'été, même si on ne veut pas l'utiliser, et que le téléphone, même s'il n'est pas utilisé, figure en supplément sur les notes d'hôtel.

Et même si nous étions plus chers, pourquoi le touriste n'admettrait-il pas, comme la ménagère au marché, que le prix supérieur est une garantie de meilleure qualité ?

Nous devons bien reconnaître néanmoins qu'il est difficile de pratiquer les prix les plus raisonnables alors que, dans notre pays, l'hôtellerie supporte les charges fiscales les plus lourdes d'Europe et que l'essence est également la plus chère.

Je ne reviendrai pas sur ce problème de la fiscalité hôtelière dont les données sont bien connues, mais j'insisterai sur le prix de l'essence, car c'est certainement sur ce point que portent essentiellement les critiques, non seulement dans les régions frontalières, comme celle que j'ai l'honneur de représenter, qui sont exposées à une comparaison défavorable, mais partout en France. Le comité régional du tourisme du Limousin ne vient-il pas de voter récemment une motion à ce sujet ?

Nous avons le devoir d'y insister, c'est certainement le coût élevé de l'essence en France qui nous fait le plus de tort. Or, dans ce domaine, au contraire de l'hôtellerie, pour un prix supérieur à ceux pratiqués dans les autres pays, nous ne donnons pas — nous ne pouvons pas donner — une essence de meilleure qualité puisqu'elle est la même partout.

Le système des chèques-essence pour les étrangers, institué en 1957, a été rapporté en 1963. Il permettait d'accorder à l'étranger séjournant en France une détaxe maximum de 500 francs par véhicule. L'avantage n'était peut-être pas très important, mais il était équitable, car il tendait à établir le prix de l'essence débitée en France à un niveau raisonnable et comparable à celui en vigueur dans les pays d'origine des touristes.

Grâce à ce système, le touriste étranger n'avait pas le sentiment d'être frustré et il résistait à la tentation d'aller vers les pays, comme l'Italie ou l'Espagne, où l'essence est moins chère. Le problème revêt donc, à la fois, un aspect matériel et un aspect psychologique. Il s'agit là, à n'en pas douter, du meilleur argument de la propagande étrangère contre nous, car il confirme notre réputation de pays cher et incite, en définitive, l'automobiliste à emprunter les 3.000 kilomètres d'autoroutes de l'Allemagne et les 1.500 kilomètres d'autostrades de l'Italie et notamment la célèbre et attractive route du soleil.

A toutes les questions des parlementaires, le ministre des finances a répondu invariablement que le rétablissement des bons d'essence coûterait environ 25 millions de francs au Trésor. Que représente cette somme si l'on songe qu'en 1962 les taxes sur les produits pétroliers atteignaient déjà 7.000 millions de francs et qu'elles rapportent certainement aujourd'hui plus de 1 milliard de francs ?

En attendant la fixation d'un prix européen de l'essence qui nous mettrait tous sur un pied d'égalité, l'essence étant le seul produit dont la valeur varie tellement d'un pays européen à l'autre, il faut rétablir cette ristourne. Ce serait, pour la campagne publicitaire de 1965, en faveur de notre pays, l'argument le plus décisif.

Ne pensez-vous pas, d'ailleurs, que la perte de substance économique qui en résulte est bien supérieure à 25 millions de francs ? En effet, pour ces 500 francs de détaxe quelles dépenses l'étranger accumulerait à travers la France, en notes d'hôtel, de restaurant et d'achats de toutes sortes !

N'est-il pas décevant de penser qu'en Suède, par exemple, un visiteur étranger peut acheter une voiture en exemption totale d'impôts pour visiter le pays ? Une voiture, alors que nous ne lui accordons même pas l'essence à un prix raisonnable !

Un autre détail indispose les étrangers : ils ne comprennent rien à notre monnaie tant que seront simultanément en circulation les anciens francs et les nouveaux centimes.

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. Francis Palmero.** Il serait grand temps de retirer de la circulation toutes les pièces anciennes qui sont à l'origine d'erreurs désagréables et de calculs compliqués pour nos visiteurs.

**M. Diomède Catroux.** Très bien !

**M. Francis Palmero.** Pour la clientèle française, l'événement majeur de l'été 1964 a été le non-étalement des vacances : 80 p. 100 des Français ont choisi le mois d'août contre 70 p. 100 l'année dernière. Les chiffres sont formels. En fermant simultanément Renault, Citroën, Peugeot, Simca, on a précipité vers les stations de la mer et de la montagne 150.000 ouvriers, compte non tenu des usines satellites contraintes à leur tour à la fermeture.

Ne serait-il pas logique d'accorder cette quatrième semaine de congé là où elle existe et là où elle existera, par roulement et en dehors de l'été, pour les sports d'hiver par exemple, durant les fêtes de Noël, de Pâques ou de Pentecôte, qui coïncident d'ailleurs avec les vacances scolaires ?

Couper l'année de travail serait, en outre, profitable physiquement aux ouvriers et à leurs familles. On éviterait aussi tous les inconvénients que nous connaissons : accidents sur les routes encombrées, excès de bruit, incendies, noyades, transports submergés, téléphones saturés et hôtels surpeuplés, réclamations de toutes sortes et mauvaise humeur générale, la province envahie et un Paris désert pour les étrangers.

Les études de marchés que vous avez eu le mérite de faire, monsieur le secrétaire d'Etat, démontrent que beaucoup de Français ne tiennent pas essentiellement à prendre leurs vacances au mois d'août mais qu'ils y sont contraints. Le mois de juin, aux journées plus longues et souvent plus ensoleillées, est bien plus agréable. Or, 6 p. 100 seulement de vacanciers partent au mois de juin et 7 p. 100 au mois de septembre.

Des mesures restent à prendre dans ce domaine. L'exemple vous est donné par le défunt gouvernement, pourtant conservateur, de Grande-Bretagne qui n'a pas hésité à déplacer du premier au deuxième lundi du mois d'août la fête traditionnelle de *Bank Holiday*, pour éviter la congestion du pays.

La Belgique, de son côté, semble réussir son étalement des vacances. Dans ce pays, les nuitées ont augmenté de 32 p. 100 et celles des étrangers ont progressé de 60 p. 100, simplement par la persuasion, car le gouvernement belge n'a pas encore modifié les congés scolaires. Il a simplement entrepris une campagne de propagande, une campagne de persuasion qui reste peut-être à faire chez nous.

Il faut, par conséquent, s'attacher à résoudre ce problème de l'étalement des vacances, non seulement par la modification de la date des congés scolaires — qui est une bonne chose — mais aussi par des mesures telles que le rétablissement des billets touristiques dont la suppression porte un tort considérable aux régions touristiques excentriques par rapport à la capitale ; il faudrait les rétablir au moins hors saison. De même, des tarifs réduits d'avion hors saison, des jours de congé supplémentaires pour ceux qui partiront pendant les périodes creuses permettraient d'obtenir un meilleur étalement des vacances.

Enfin, vous connaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, le rôle éminent que jouent les stations classées dans l'économie du pays et dans l'exécution du plan, mais vous savez également que leurs finances s'essoufflent et que leurs investissements diminuent. Les prévisions du IV<sup>e</sup> plan sont loin d'être satisfaites. Vous comptez certainement sur les stations classées pour l'exécution du V<sup>e</sup> plan, mais vous risquez d'être déçu, car les atteintes portées à la taxe sur les spectacles et aux droits de mutation, les prélèvements excessifs de l'Etat sur les produits des jeux, ont largement diminué le potentiel d'action des communes touristiques. Déjà, nous n'osons plus prendre d'engagements à long terme.

Nous avons donc besoin de votre aide à ce sujet dans les grands débats qui s'annoncent sur la réforme des finances locales.

Compte tenu de tels impératifs, le budget qui nous est proposé nous paraît manquer essentiellement du « nerf de la guerre ». Or c'est sous cet aspect stratégique inattendu que chacun a tiré ses conclusions sur les activités touristiques, les plus pacifiques qui soient. Un grand quotidien a titré pendant plusieurs jours, au mois de septembre : « La France a perdu la bataille des vacances ». Les hôteliers ont répondu avant-hier : « Nous n'avons pas perdu cette bataille ! » L'histoire, heureusement, nous enseigne qu'on peut perdre une bataille sans perdre obligatoirement la guerre et le sort du tourisme ne se joue pas sur une seule saison, mais sur une plus grande période. M. le commissaire au tourisme a d'ailleurs répondu sur le même ton : « Il faut passer à l'attaque ».

Nous voilà par conséquent rassurés et vous voici, monsieur le secrétaire d'Etat, promu général en chef de cette vaste stratégie. A défaut de l'appui suffisant de l'artillerie lourde de M. le ministre des finances, vous disposez, heureusement, de l'infanterie courageuse et compétente des professionnels du tourisme qui croient en leur métier comme vous croyez au vôtre. Comme en définitive, en France, nous le savons, c'est souvent la foi qui sauve, il nous reste par conséquent beaucoup d'espoir ! (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delachenal.

**M. Jean Delachenal.** Notre ami M. Anthionoz a tout à l'heure excellemment exposé le point de vue de notre groupe sur le problème du tourisme. Je désire, en ce qui me concerne, m'adresser, certes, au secrétaire d'Etat au tourisme, qui connaît d'ailleurs parfaitement cette question, mais bien davantage au secrétaire d'Etat au budget.

On sait que les propriétaires de gîtes ruraux bénéficient d'une exonération de patente. Si l'Etat a généreusement fait ce cadeau qui, en définitive, ne lui coûtait rien, puisque ce sont les municipalités et les conseils généraux qui accordent l'exonération, en l'état actuel ces propriétaires sont astreints aux taxes sur le chiffre d'affaires. Je pense qu'il serait souhaitable, dans l'intérêt du développement des gîtes ruraux qui, dans nos campagnes permettent aux personnes de ressources modestes, propriétaires de maisons d'habitation de se procurer un surcroît de ressources, il serait souhaitable, dis-je, que le Gouvernement, à l'image de ce qui est fait pour l'exonération de la patente, accepte de faire bénéficier ces propriétaires de l'exonération de la taxe sur le chiffre d'affaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La séance est suspendue pendant quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures dix minutes, est reprise à dix-sept heures vingt-cinq minutes, sous la présidence de M. Achille Peretti, vice-président.*)

**PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Mesdames, messieurs, une première remarque liminaire s'impose après la brillante et intéressante discussion que je viens de suivre.

Souvenons-nous que le tourisme n'est pas une industrie nationalisée et que par conséquent, mis à part le cas du tourisme social, l'intervention de crédits publics a, dans l'ensemble d'un secteur où règne la libre entreprise, un caractère exceptionnel et nouveau, comme je le montrerai dans quelques instants.

Par ailleurs, et ce sera ma deuxième remarque liminaire, je demanderai la permission de ne pas répondre aux questions portant sur des mesures antérieures au dernier budget : elles ont déjà été discutées l'année dernière.

Je demande aussi aux parlementaires qui, à l'occasion du présent débat, ont interrogé en fait le ministre des travaux publics sur les routes ou l'aviation, le ministre de la santé publique sur certains éléments relevant de sa compétence en matière de thermalisme, le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports sur le camping, le ministre d'Etat chargé des affaires

culturelles sur la protection des sites et, très souvent, le ministre des finances, de bien vouloir m'excuser si le secrétaire d'Etat au tourisme ne fournit pas les réponses à leurs questions.

Beaucoup d'entre vous ont regretté que mon budget soit insuffisant. Il va de soi que je pourrais, moi aussi, citer des exemples nombreux de dépenses utiles qui dépasseraient les dotations allouées au tourisme dans le présent budget. Mais je n'en suis que plus à l'aise pour vous inviter à tenir compte de deux faits : d'une part, les crédits dont le tourisme bénéficie finalement figurent dans de nombreux autres chapitres budgétaires, ainsi que M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, M. Pasquini, l'a très justement souligné ; d'autre part, l'économie forme un tout et toute mesure de « santé financière » qui comporte des servitudes intéresse le tourisme à travers l'ensemble de l'économie.

J'en viens maintenant à l'examen du budget proprement dit. Ma tâche est simplifiée par les remarquables interventions que nous avons entendues et tout particulièrement par le rapport si complet et si précis de M. Sallé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, et par les observations pertinentes, comme toujours, de M. Pasquini, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Je me contenterai donc de montrer rapidement que le budget que j'ai l'honneur de défendre devant vous, exemple manifeste de stabilité, n'accuse, par rapport à celui de l'année dernière, qu'une augmentation moyenne de 1,61 p. 100 : selon les chapitres, les différences sont plus grandes, ainsi que vous avez pu le remarquer.

Si l'ensemble du titre III marque une progression de 1 p. 100 seulement, en fait il comporte une augmentation de 6 p. 100 des crédits de personnel et, en compensation, une économie de 2 p. 100 sur le matériel.

En revanche, le titre IV, qui concerne les subventions aux organismes de tourisme, progresse de 10 p. 100. Vous avez pu remarquer aussi — et vos rapporteurs n'ont pas manqué de le relever — certaines mesures d'économies.

Celles qui sont imputées sur la propagande gagent d'abord des augmentations de dépenses faites en faveur de nos bureaux à l'étranger, qui intéressent de toute manière notre propagande. C'est donc un transfert opéré à l'intérieur du budget de la propagande et il convient de ne pas trop s'alarmer de cette réduction.

Par ailleurs, je voudrais signaler à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, qui a cité les budgets de certains offices étrangers de tourisme, que la comparaison est quelque peu faussée du fait que leurs attributions ne sont pas toujours les mêmes que celles de notre commissariat au tourisme ; une part notable de la publicité faite à l'étranger en faveur de la France est assurée par nos compagnies de navigation aérienne ou maritime, qui affectent à cette fin des crédits assez importants.

Les quelques augmentations de crédits demandées concernent une modeste extension des bureaux du commissariat, l'évolution des loyers de nos bureaux à l'étranger et des salaires payés à nos agents ; dans des proportions on ne peut plus modérées. Après vous avoir entendus, je n'ai pas besoin de souligner combien nos demandes sont, en effet, modestes et raisonnables.

En revanche, je tiens à marquer le parti que nous avons pu tirer au cours de l'exercice qui va bientôt s'achever d'un budget que vous aviez déjà tous trouvé assez restreint l'an dernier.

Au sujet des investissements dans l'hôtellerie, le nombre des hôtels nouvellement créés, qui avait été de 99 en 1963, s'est élevé à 117 pour 1964. Les chambres nouvelles construites dans des hôtels neufs atteindront, en 1964, le chiffre de 2.630, contre 1.946 seulement en 1963, soit une augmentation de 35 p. 100 ; ce rythme de progression mérite d'être souligné. Les chambres créées par extension d'hôtels existants, passeront de 4.854 en 1963, à 5.500 environ, puisque l'année 1964 n'est pas encore terminée. Les chambres modernisées qui avaient été au nombre de 10.438 en 1963, seront d'environ 11.200 en 1964.

La progression est la même — et certains orateurs ont bien voulu le souligner — pour l'équipement collectif puisque, contre deux opérations intéressant la montagne faites en 1963, nous en menons 14 en 1964. Ce chiffre exprime le développement de notre effort en faveur des équipements de montagne, mais aussi le fait que — comme je l'avais promis au Parlement il y a un an — nous nous sommes intéressés à de nombreuses opérations d'équipement de petites stations au lieu de concentrer notre aide sur une ou deux opérations d'envergure dans de grandes stations.

Pour le nautisme, et en tenant compte du concours que le F. I. A. T. nous a apporté, le nombre des opérations d'équipement de ports de plaisance est passé de 11 en 1963 à 20 en 1964.

Enfin, les crédits que j'ai pu affecter au tourisme social — dans la limite que vous connaissez — sont passés de 12.300.000 francs environ en 1963 à 15 millions de francs en 1964. Ce progrès demeure assez faible en valeur absolue mais il marque assez nos intentions.

Au surplus, vos rapporteurs ont bien voulu reconnaître — avec une amabilité et une équité dont je les remercie vivement — que les services du tourisme tiraient le meilleur parti des modestes ressources mises à leur disposition. Je n'insisterai donc pas davantage sur ce point.

Il ressort nettement de toutes les interventions que ce qui vous préoccupe, c'est plus le problème général du tourisme, que l'examen de son budget en particulier. Et cela se conçoit d'autant plus aisément que, le tourisme étant un champ d'activité du secteur privé — je le rappelais au début de mon intervention — le budget du commissariat, chargé de veiller sur lui, ne permet pas, par lui-même, d'apprécier tous les problèmes : un examen strictement budgétaire laisserait évidemment à l'écart certains aspects de la politique touristique.

Et puis, c'est un fait que maintenant ce problème du tourisme ne préoccupe plus seulement le Parlement, qui l'avait déjà manifesté très nettement l'année dernière, mais l'opinion tout entière. Il n'est pas nouveau.

Les experts qui sont devant moi savent bien que ses causes sont multiples et, pour la plupart, déjà très anciennes.

D'abord, il y a eu une profonde modification de la clientèle et M. Pasquini rappelait que le temps où des touristes russes séjournaient en France pendant six mois et des touristes anglais pendant trois mois était aussi celui où le tourisme était le privilège de quelques riches oisifs.

Ce que nous avons perdu en durée de séjour, nous le rattrapons en nombre de touristes. Ce ne sont plus quelques milliers de privilégiés, mais des millions de travailleurs et les membres de leurs familles qui prennent chaque année des vacances.

En même temps que la clientèle se transformait considérablement, les conditions dans lesquelles se livrait la compétition touristique entre les pays d'accueil subissaient une profonde modification. La faveur du plein air, et par conséquent, du soleil et de l'eau, a déplacé le centre de gravité du tourisme européen vers la Méditerranée.

Il nous faut donc prendre conscience du fait que, si la France est certes un pays doué pour le tourisme, la géographie ne suffit pas toujours — comme on le dit souvent — à lui assurer par avance un avantage qui la dispense de tout effort.

Reconnaissons, au contraire, que des pays jouissant dans leur totalité d'un climat méditerranéen — ce qui est considéré aujourd'hui comme un avantage — ont aussi un passé historique et un patrimoine artistique pour le moins comparables à ceux de la France.

Par ailleurs, le niveau de vie s'est élevé en France, ce qui, combiné à une politique bien plus libérale qui permet aux Français franchissant nos frontières d'exporter des devises, les incite à satisfaire une curiosité qui n'avait pu se manifester de longtemps et à visiter les pays voisins.

Ce phénomène est inévitable. La balance touristique de tous les pays à haut niveau de vie est généralement plus ou moins déficitaire. La France demeure avec l'Italie le seul pays à déroger à cette règle.

D'après les renseignements dont je dispose, je puis dire que maints voisins européens, d'Etats du continent, de Scandinavie éprouvent, à mesure que leur niveau de vie s'élève, les mêmes difficultés que nous à conserver une balance des paiements positive en matière de tourisme.

Enfin, dans le même temps où tous les facteurs constituant le problème du tourisme se trouvaient ainsi modifiés, voici que des concurrents nouveaux sont apparus. Nos professions touristiques, après avoir vécu à l'abri de la concurrence, derrière des frontières plus ou moins hermétiques, et après avoir subi, comme toutes les autres activités françaises, les rudes épreuves de la guerre, et ensuite les longues années pendant lesquelles la priorité a été donnée aux constructions de logements sur les constructions d'hôtels — ce qui était compréhensible — se trouvent maintenant obligées d'affronter des concurrents nouveaux, comme certains pays méditerranéens. Ces derniers se sont récemment donné un équipement touristique et bénéficient, en matière de prix, du fait que le niveau de vie est moins élevé chez eux que chez nous, ce qui leur assure des bas salaires, une main-d'œuvre abondante, des charges sociales souvent inexistantes.

Malgré cette évolution de la situation, la balance des paiements du tourisme français demeurera positive à la fin de cette année. Bien qu'il me soit actuellement difficile de donner un chiffre définitif — puisque nous ne sommes qu'au mois d'octobre et que les statistiques paraissent avec un peu de retard — ce solde positif sera certainement supérieur à 60 millions de dollars.

Par rapport à des situations antérieures, cet excédent peut paraître faible mais c'est un cas absolument unique dans le monde si l'on tient compte du handicap que représente, du point de vue de la concurrence, le fait que la France bénéficie d'un haut niveau de vie. Mais, comme certains orateurs l'ont souligné, ce fait comporte aussi beaucoup d'avantages si l'on considère autre chose que la période des vacances.

Pour la bonne appréciation des problèmes de tourisme étranger ou à l'étranger, je rappelle que tout Français qui franchit la frontière n'est pas nécessairement un touriste séjournant pour la durée entière de ses vacances au-delà de nos frontières.

Il serait donc exagéré d'affirmer, ainsi que pourrait le laisser supposer le rapport de la commission des finances, que cette année huit millions de Français ont passé leurs vacances en Espagne, le fait d'enregistrer huit millions de franchissements de la frontière ayant une autre signification.

Ce problème du tourisme, dont je viens de rappeler que bon nombre d'éléments ont contribué à le poser depuis une dizaine d'années, n'est donc pas nouveau. Les difficultés ou les préoccupations que nous connaissons aujourd'hui sont l'héritage des trente années pendant lesquelles, pour les raisons que j'ai rappelées, les équipements ont peu évolué, cependant qu'au contraire les données du marché touristique en Europe se trouvaient complètement renouvelées.

Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience de ce problème, la nécessité et les difficultés d'adaptation de l'équipement touristique et des professions touristiques françaises à ces données nouvelles.

Du fait qu'il y a eu prise de conscience et qu'elle se soit manifestée de nombreuses façons, notamment dans la presse, je me réjouis infiniment si cette prise de conscience devait conduire à une juste connaissance du problème et, par conséquent, pousser à l'effort nécessaire.

Nous avons tout fait, à la vérité, depuis plusieurs années pour provoquer cette prise de conscience. J'ai moi-même, ici et à d'autres tribunes, attiré l'attention sur ces problèmes. Nous avons fait des études sur les marchés, des enquêtes par sondages qui ont été mises volontairement à la disposition de toute la presse et de tous les parlementaires pour que chacun puisse en tirer des conclusions.

Le regroupement en un seul fascicule des crédits du commissariat au tourisme, au lieu de leur dispersion dans plusieurs documents, a lui aussi, tendu à cette meilleure information du Parlement et de l'opinion.

Je me réjouis encore une fois si le but visé était atteint, si la prise de conscience devait conduire à des appréciations justes et équitables et à des résolutions poussant à l'effort nécessaire.

Après plusieurs orateurs et, en particulier, après les observations que M. le président Anthoinoz a présentées avec toute l'autorité qui lui appartient en cette matière comme en d'autres, j'ai le devoir de souligner que les commentaires suscités par cette prise de conscience des problèmes touristiques, en elle-même très satisfaisante, n'ont pas toujours été fort heureux. C'est un fait que la critique a été trop souvent systématique et par suite n'a pas manqué d'être arbitraire.

Je ne me lasserai pas de répéter qu'il faut distinguer les quelques professionnels qui méritent des critiques et qu'il convient de condamner et le très grand nombre de leurs collègues qui, eux, ont fait des efforts et qu'il convient, au contraire, d'encourager.

Répondant à une question implicitement posée par M. Anthoinoz tout à l'heure, je dirai que les premiers rapports reçus des préfets sur « l'opération-vacances » et plus précisément sur la nature et le nombre des réclamations déposées dans les départements où cette opération avait été menée, ont fait apparaître que le nombre de plaintes et, a fortiori, le nombre des plaintes qui s'avèrent justifiées, demeure assez faible et ne vise qu'une infime minorité des professionnels du tourisme.

En ce qui concerne l'hôtellerie, en particulier, j'ai relevé le nombre des réclamations formulées dans trois départements très importants, qui accueillent environ 1.500.000 touristes pendant la saison d'été, à savoir, le Var, les Bouches-du-Rhône et la Haute-Savoie, départements pour lesquels je disposais déjà des résultats complets. Le nombre de ces réclamations est inférieur à

cent : trente-cinq d'entre elles seulement concernent les hôtels ; plus nombreuses sont celles qui portent sur d'autres commerces et sur les locations en meublé et qui paraissent souvent justifiées. En fin de compte, après enquête, vingt réclamations ont paru justifiées et ont donné lieu à des interventions des pouvoirs publics.

Donc, si l'on tient compte du nombre total des hôtels dans ces trois départements — 7.000 dont 1.523 de tourisme — c'est sur une infime proportion des hôteliers que tombent les critiques et que devrait porter la réprobation de l'opinion.

Je dois rendre cette justice à une profession qui, par ailleurs, je le répète, doit faire face avec beaucoup de courage à des problèmes d'adaptation extrêmement difficiles à résoudre et qui sont l'héritage de trente années d'inaction.

Il conviendrait donc de renoncer aujourd'hui à chercher un bouc émissaire et à trouver, dans l'actualité, le ou les responsables d'une situation qui, encore une fois, est le fruit de circonstances, le fruit d'une certaine négligence passée, bien partagée et étalée sur des dizaines d'années.

Depuis quelques années, le Gouvernement, ainsi que les deux rapporteurs ont bien voulu le souligner, a entrepris des efforts exceptionnels pour résoudre ce problème ; or, précisément à cause des difficultés d'adaptation et de l'effort à soutenir, rompant avec la tradition qui veut que les professions du tourisme soient considérées comme des professions commerciales ne bénéficiant, à ce titre, d'aucune aide particulière, le Gouvernement est intervenu et a mis en œuvre un grand nombre de moyens d'incitation à la modernisation.

Alors que, jusqu'en 1958, le commissariat au tourisme avait toujours été considéré comme un organisme de propagande chargé uniquement de défendre le prestige du tourisme français à l'étranger — à l'exception près des crédits du plan Marshall — nous n'avons cessé, depuis quelques années, de mettre des crédits à la disposition de ceux qui réalisent des équipements dans le tourisme.

Les gouvernements successifs de la V<sup>e</sup> République, après avoir créé la ristourne de 10 p. 100 sur les investissements accordés à tous ceux qui construisent ou modernisent dans l'hôtellerie ou dans la restauration, ont augmenté sans cesse les crédits du fonds de développement économique et social mis à la disposition des hôteliers à des conditions particulièrement avantageuses.

D'autres crédits ont été également affectés aux équipements collectifs qui ne bénéficiaient plus d'aucun fonds public depuis 1957. Ils en bénéficient de nouveau depuis 1961, dans une proportion sans cesse croissante.

Pour apprécier convenablement l'effort du Gouvernement en faveur du tourisme au cours de l'année 1965, je vous demande de considérer non pas seulement le budget du commissariat qui n'est que le budget de fonctionnement des services chargés du tourisme, mais également ce qui constitue notre moteur dans les domaines de la modernisation et de l'équipement — les seuls grands problèmes de notre tourisme — c'est-à-dire les dotations du F. D. E. S.

Ces crédits qui étaient de quinze millions de francs en 1958, s'élevaient à cent millions en 1962, à cent vingt millions en 1963, à cent cinquante-cinq millions en 1964 et atteindront cent quatre-vingt-cinq millions en 1965.

C'est dire que l'aide n'a cessé de croître d'une façon fort importante, ainsi que vous le constatez. S'agissant tout particulièrement de l'hôtellerie, dont chacun a souligné les problèmes, cette dotation nous permettra de mettre à sa disposition cent cinquante millions de francs grâce au F. D. E. S. qui, ajoutés aux fonds propres du crédit hôtelier, représenteront près de deux cents millions, ce qui, sur la base d'une intervention moyenne de 50 p. 100 des fonds publics, devrait permettre la réalisation d'environ 400 millions de francs de travaux de modernisation ou de construction en 1965.

Vous le voyez, ce n'est pas négligeable. Je puis même ajouter, après avoir étudié attentivement la question et conformément à des documents publiés au *Journal officiel* sous la forme d'une réponse à une question écrite d'un membre de cette Assemblée, que cette aide tant en France, si nous considérons le passé, qu'en Europe, si nous considérons nos voisins, est sans précédent et sans égale.

Donc, il me paraîtrait injuste, je le répète, qu'on se tourne vers l'Etat ou vers les professionnels, de faire aujourd'hui des procès, de vouloir chercher dans l'actualité les responsables d'une situation résultant d'une très longue évolution contre laquelle depuis quelques années, pour la première fois, on réagit avec beaucoup de vigueur de part et d'autre. Car il va de soi que si le nombre des chambres construites ou modernisées va croissant d'année en année, c'est non seulement parce que les pouvoirs publics interviennent en fournissant des crédits, en accordant des ristournes de taxes, mais aussi parce que des

professionnels entreprennent avec foi et avec courage l'effort nécessaire.

Je voudrais, à propos de la part prise en charge sur les fonds publics de ces travaux de modernisation ou de construction dans l'hôtellerie, rappeler que la proportion de 50 p. 100, que j'ai citée, ne représentait qu'une moyenne. Il serait inexact, contrairement à ce que craignait M. Morlevat, de penser que nous n'acceptons plus jamais de financer ces travaux au-delà de 50 p. 100 par des prêts du F. D. E. S.

En fait, la proportion de 50 p. 100 peut être très largement dépassée lorsqu'il s'agit de travaux de construction ou de modernisation complète.

Je ne cache pas que, pour tirer le meilleur parti possible des fonds dont nous disposons par l'intermédiaire du F. D. E. S., pour promouvoir le plus rapidement possible la modernisation de l'hôtellerie française que tous ici vous avez souhaitée, je serais tenté, de concert avec mon collègue, le ministre des finances, de donner comme consigne aux représentants de l'Etat dans les commissions d'attribution compétentes, d'accorder toujours la préférence aux demandes de prêts pour des constructions neuves ou des rénovations totales plutôt qu'aux demandes de prêts pour des rénovations partielles. Car il va de soi que l'opération qui consiste à changer une carpeite ou à installer trois lavabos relève plus de l'entretien que de la modernisation et il n'y a pas de raison que des crédits publics, prêtés dans des conditions particulièrement avantageuses et exceptionnelles, interviennent pour de telles opérations.

Pour que les hôteliers puissent, en nombre encore plus grand, recourir à ces aides, profiter de ces incitations pour entreprendre l'effort de modernisation que nombre d'entre eux ont déjà mené à bien au cours des dernières années, vous avez bien voulu voter, au cours de la dernière session, un projet de loi relatif aux baux dans l'hôtellerie. Je rappelle qu'ainsi s'élargit encore l'effort entrepris.

Quant aux initiatives privées, qui se manifestent de plus en plus nombreuses et aux groupes financiers importants qui se mettent à s'intéresser au tourisme, bien loin de m'en désoler, comme M. Balmigère, je m'en félicite, car une industrie dans laquelle les capitaux privés ne viennent plus s'investir est une industrie inévitablement menacée de déclin et de mort. Je vois, au contraire, dans le fait que les capitaux privés se tournent à nouveau vers l'industrie hôtelière le signe que la politique que nous avons entreprise depuis quelques années commence à porter ses fruits.

Mais pour combler les lacunes que les initiatives privées pourraient laisser subsister, vous savez que le Gouvernement, sur ma proposition, a bien voulu approuver la création d'une société centrale hôtelière qui, par des mécanismes juridiques et financiers appropriés, pourra permettre la construction d'hôtels de bonne classe moyenne dans des villes qui sont à la fois des centres d'expansion économique régionale et des carrefours touristiques. Ces hôtels seront gérés par des professionnels qui, dès le départ, seront majoritaires dans les sociétés d'exploitation et qui pourront accéder à la propriété dans des délais et suivant des formules convenables, s'ils le désirent.

Je suis en mesure de vous dire que si la société n'a pas encore été créée, cela tient uniquement à des formalités assez longues à remplir de la part de l'un des établissements qui doivent figurer parmi les promoteurs de cette affaire, mais que l'étude de tous les aspects techniques et financiers, voire les études de marché qui pourront guider le choix des implantations dans l'avenir, a progressé.

Par conséquent lorsque, au mois de décembre au plus tard, cette société sera officiellement créée, vous pourrez être sûrs que très peu de temps après, elle sera en mesure de choisir et de mettre en chantier ses premiers projets de construction.

Un autre domaine de l'équipement est celui du thermalisme. M. Péronnet a eu raison d'attirer sur lui l'attention. Je lui rappelle que sur les crédits du F. D. E. S. dont je viens de signaler la très importante augmentation dans le budget de 1965, des prêts à des conditions avantageuses peuvent être, dans certains cas, consentis au taux de trois pour cent pour l'équipement.

L'ensemble des prêts consentis a été, en 1963, de 3 millions 910.000 francs, et en 1964 de 4.317.000 francs. En 1965, nous poursuivrons naturellement cet effort.

Nous avons déjà en instance un certain nombre d'opérations concernant le thermalisme, notamment à Balaruc-les-Bains, Bagnoles-de-l'Orne et Châtelguyon, sans compter deux opérations concernant la thalassothérapie.

Mais, à la vérité, je me dois de rappeler là aussi que l'Etat ne peut être qu'un stimulant, qu'un allié de ceux à qui il appartient, dans le cadre de la profession qui est la leur, de faire les efforts nécessaires.

Or, en matière de thermalisme, je crois pouvoir affirmer que nous n'avons, en fait, jamais manqué de crédits pour financer les dossiers en l'état.

Il y aurait plutôt lieu d'inciter, par le truchement des parlementaires qui, ici, se sont faits leurs porte-parole, les animateurs des établissements en cause, à hâter la constitution et la mise au point de dossiers techniquement et financièrement acceptables pour qu'ils puissent tirer le meilleur parti des crédits dont ils peuvent disposer concurremment avec les autres équipements collectifs dans le cadre de la dotation du F. D. E. S. affectée au tourisme.

J'ajoute que ces prêts du F. D. E. S., dans le cadre du tourisme, ne sont pas, pour l'Etat, la seule façon d'intervenir en ce domaine. Mon collègue M. le ministre de la santé publique et de la population, comme je le disais tout à l'heure, pourrait, pour sa part, répondre avec plus de compétence sur tout ce qui concerne ses propres interventions, lesquelles peuvent aller jusqu'à l'attribution de la subvention. Sont également du ressort de M. le ministre de la santé publique les questions relatives à l'enseignement médical et au maintien des chaires consacrées au thermalisme, question évoquée par M. Péronnet.

D'autres problèmes d'équipement touristique ont préoccupé l'Assemblée, ceux concernant le camping et le caravanning. Je ferai, là aussi, quelques réserves.

J'ai certes pour ces problèmes un très vif intérêt. Je partage votre conviction qu'ils sont tout à fait d'actualité et qu'ils se poseront de plus en plus. C'est bien pourquoi j'ai voulu, et j'ai pu, l'année dernière, dans le cadre d'un budget dont les possibilités n'étaient pourtant pas illimitées, créer ce premier poste d'inspecteur du tourisme de plein air. Je rappelle aux divers intervenants que cet inspecteur — qui est d'ailleurs en fait une inspectrice — est chargé de visiter avant classement les terrains de camping de classe Tourisme. Ils sont assez peu nombreux pour le moment. Ils étaient 23 en 1960, 38 en 1961, 55 en 1962 et 66 seulement au début de cette année.

Pour tout le reste, le camping et le caravanning dépendent de M. le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports au nom de qui je ne saurais répondre, ni prendre ici-même quelque engagement que ce soit.

Si beaucoup de personnes souhaitent le rattachement du camping au commissariat au tourisme, il me paraît très difficile de leur donner satisfaction dans l'état actuel des choses, car le commissariat au tourisme dispose, en tout et pour tout, pour couvrir l'ensemble de la France, de quatorze délégués régionaux. Ces derniers ne pourraient certainement pas prendre en charge, avec les moyens actuels dont ils disposent, les milliers de terrains de camping existants.

Par contre, s'il devait un jour y avoir, dans ce domaine, une modification des compétences, il va de soi que les moyens et les crédits devraient être également déplacés, faute de quoi le rattachement de cette activité au tourisme serait loin d'apporter les satisfactions que certains paraissent en attendre.

En revanche, chaque fois que j'ai un avis à donner, je ne manque jamais de souligner l'importance des problèmes de camping et de caravanning. Je puis donner cette assurance à M. Christian Bonnet et à M. Balmigère qui sont intervenus sur ce point et affirmer notamment que, dans le plan d'aménagement du Languedoc-Roussillon, nous veillerons à ce que des emplacements soient prévus pour les terrains de camping et de caravanning. Il est même indispensable que l'ensemble du projet soit élaboré en tenant compte de ces formes d'hébergement.

M. Pasquini, avec beaucoup d'opportunité, a attiré mon attention sur les problèmes propres à la navigation de plaisance dont le développement est, en effet, tout à fait remarquable et d'autant plus intéressant qu'il rend une chance à certaines côtes et à certaines stations qui, n'étant pas méditerranéennes, risqueraient, sans cela, de voir l'essor de leurs plages quelque peu compromis.

Je suis particulièrement heureux qu'il ait réclamé la participation, sous une forme ou sous une autre, des usagers des ports de plaisance qui pourraient ainsi apporter une contribution à l'effort d'équipement de telle sorte que les réalisations soient à la mesure des besoins.

J'en suis d'autant plus heureux que, depuis plusieurs années, j'attends moi-même du ministère des finances une réponse à des propositions que j'avais présentées à ce sujet. Depuis quelques années déjà, M. le directeur général des douanes médite sur ce problème.

Je souhaite, avec M. Pasquini, que le débat d'aujourd'hui nous permette d'aboutir plus rapidement à une solution. Je prends bien volontiers l'engagement, en tout cas, de prendre prétexte de cette intervention pour relancer l'étude de ce dossier.

Mais, mesdames, messieurs, préoccupés que nous sommes, les uns et les autres, de l'avenir de notre tourisme, nous devons toutefois éviter de dresser en toute occasion un nouveau catalogue complet de tous les problèmes et de toutes les préoccupations.

Il est indispensable que nous cherchions à concentrer nos efforts sur les quelques problèmes que, dans l'état actuel des choses, nous sommes en mesure de résoudre.

Cela m'amène à faire allusion aux interventions de M. Anthonioz et de plusieurs autres députés relatives aux charges sociales et aux charges fiscales qui pèsent sur notre hôtellerie.

C'est un fait — je le disais tout à l'heure — qu'elles sont plus lourdes dans un pays évolué comme la France que dans certains pays moins développés.

Mais j'attire votre attention sur les difficultés énormes que, dans la pratique, peut poser toute demande d'élaboration d'un régime particulier pour l'hôtellerie, tant à l'égard des charges sociales qu'à l'égard des charges fiscales.

En ce qui concerne les charges sociales, M. Anthonioz est allé jusqu'au bout du raisonnement. Je l'en remercie. Il n'a pas dissimulé que ce qu'il demandait impliquait une réforme complète du système de sécurité sociale. En effet, il ne semble pas possible de donner satisfaction à l'hôtellerie, c'est-à-dire d'envisager que sa participation à l'effort social soit fondée, non plus sur le nombre de personnes qu'elle emploie, mais sur son chiffre d'affaires, sans aboutir à une fiscalisation de la sécurité sociale, ce qui est, on me l'accordera, un problème autre que celui du tourisme.

Du point de vue fiscal, je dois aussi souligner que la taxe de prestation de service qui est de 8,5 p. 100 en France, pourcentage supérieur, certes, aux taxes qui pèsent sur l'hôtellerie dans plusieurs autres pays, ne pourrait voir son taux modifié à l'heure actuelle, sans que soit mis en cause, du même coup, tout le problème des finances locales.

Cela est trop bien connu de cette Assemblée, qui a manifesté son désir de voir le Gouvernement agir avec prudence en la matière, pour que j'insiste davantage. Je soulignerai seulement au passage, comme je l'affirmais déjà à cette tribune l'année dernière, que fonder tous les projets et tous les espoirs quant au développement du tourisme en France, sur l'élaboration d'un régime fiscal et social particulier à ces professions est non seulement contestable dans le principe, mais extrêmement difficile à réaliser en pratique.

C'est pourquoi je préférerais, pour l'instant, tout en poursuivant avec le ministère des finances l'examen de ces problèmes, comme cela se fait depuis déjà quelques mois, axer ma politique du tourisme sur d'autres questions que nous paraissions au contraire en mesure de pouvoir régler assez rapidement.

Nombre d'orateurs ont notamment souligné la nécessité de l'étalement des vacances. MM. Christian Bonnet, Regaudie et Palmero ont traité de cet important sujet.

C'est un fait que la concentration actuelle des vacances sur quelques mois, sur quelques semaines, voire sur un seul mois, entraîne les conséquences les plus catastrophiques sur le plan économique comme sur le plan social.

Cela prive les touristes, sans aucun doute, de la détente à laquelle ils auraient droit; cela les expose à la bousculade, aux surenchères dues à une concentration de personnes au même moment dans un même endroit. Une telle situation est, dans le même temps, désastreuse pour l'économie française en général.

Cette concentration rend, en outre, impossible les investissements dans le tourisme, car tout amortissement, si faible soit-il, est impossible dès lors qu'il doit s'opérer sur une période de quatre à cinq semaines par an.

Qu'il s'agisse des formes traditionnelles d'hébergement, c'est-à-dire de l'hôtellerie, des installations du tourisme social ou des formes nouvelles, telles que les stations vertes dont on a très heureusement signalé l'intérêt, quels que soient les installations ou les aménagements touristiques projetés, rien n'est concevable si la saison ne dure que quelques semaines car rien ne pourra être amorti.

Je suis d'accord avec tous les intervenants pour considérer l'étalement des vacances comme un problème de première importance et de première urgence.

C'est pourquoi le Gouvernement, constatant que les initiatives privées les plus louables n'avaient pas réussi à enrayer cette tendance à la concentration des vacances, laquelle s'est au contraire accentuée en 1963 et en 1964, a décidé d'intervenir en la matière. Dans le cadre de la mission de coordination qui m'a été confiée à cet effet, j'ai pu, grâce à la collaboration

de tous les ministres intéressés, élaborer un plan d'action pour l'étalement des vacances en 1965. Ce plan mettra d'abord en œuvre des mesures administratives: la modification des dates des vacances scolaires, par un décalage de quinze jours entre les deux zones territoriales déterminées et de quelques jours à l'intérieur de chacune de ces zones selon les différents ordres d'enseignement; les instructions données à la fonction publique pour qu'aucun service administratif ne voie jamais ses effectifs descendre au-dessous de 50 p. 100 et pour que les congés soient pris à la fois sur le mois d'août et sur un autre mois ou durant un tout autre mois, mais jamais uniquement pendant le mois d'août.

Ce plan prévoit aussi tout un ensemble d'incitations, d'initiatives, de contacts avec les professions privées, pour que les employeurs organisent un certain décalage des dates de vacances selon les secteurs économiques ou géographiques. Nous demanderons aux professionnels du tourisme de faire de leur côté l'effort nécessaire pour que durant les avant-saisons ou les arrière-saisons, tous les hébergements soient ouverts et toutes les distractions mises en place et cela à prix réduit en vue d'encourager les touristes à prendre leurs vacances pendant un autre mois que le mois d'août.

Les statistiques météorologiques prouvent que, selon les régions, les mois de juin, juillet et septembre sont meilleurs, ou du moins aussi bons que le mois d'août et ont autant d'heures d'ensoleillement.

Une grande campagne psychologique accompagnera les mesures prises à cet égard. Je crois donc pouvoir assurer que les efforts les plus importants qui aient jamais été déployés seront engagés en 1965 pour tenter de réussir une opération « étalement des vacances » et renverser enfin la tendance à la concentration qui s'accuse d'année en année.

M. Diomède Catroux. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. A ce propos, des contacts ont lieu actuellement entre mon collègue M. le ministre de l'industrie et moi-même d'une part, de nombreuses branches d'industries d'autre part. Nous ne perdons pas de vue, bien entendu, que certaines industries pilotes commandent la date des vacances de beaucoup d'autres. C'est naturellement à celles-ci que nous nous sommes adressés d'abord.

Nous avons également sollicité l'initiative et le concours des préfets dans tous les départements. Des instructions viennent de leur être envoyées. Bientôt, c'est sur le plan régional et même sur le plan départemental, que l'effort entrepris depuis plusieurs mois sur le plan national pour organiser cette campagne va se développer à son tour.

J'ajoute que le commissariat au tourisme axera sa propagande et sa publicité, en 1965, en France et à l'étranger, sur les régions, non pas les régions économiques, mais les régions naturelles, qui forment une unité touristique et établissent une publicité en commun. Donc nous concentrerons nos efforts sur ces régions naturelles touristiques ainsi définies qui s'engageront, en 1965, à participer à cette campagne d'étalement des vacances en offrant, je le rappelle, les distractions et les hébergements voulus à de meilleurs tarifs en avant et en arrière-saison.

Comme M. Christian Bonnet, je suis particulièrement convaincu de l'importance que cela peut représenter pour certaines régions de France où le tourisme apporte une activité d'appoint indispensable à l'équilibre économique et où une telle initiative peut donc être très fructueuse.

A M. le président Pasquini à qui revient, en effet, le mérite d'avoir le premier, depuis de nombreuses années, suggéré cet effort, je réponds que nous allons entreprendre, en 1965, une autre vaste campagne concernant l'accueil. Cette campagne doit être un cadre dans lequel de nombreuses initiatives privées doivent se développer. Nous ne prétendons pas que l'action des pouvoirs publics épuise ce vaste sujet. Ainsi donc, toutes les suggestions et toutes les initiatives que M. le président Pasquini ou les membres de l'Assemblée que ce problème préoccupe particulièrement voudraient bien présenter ou prendre seront les bienvenues.

Il m'est plus difficile, bien entendu, d'envisager d'associer l'Assemblée nationale, organe législatif, à la mise au point détaillée et à la réalisation d'un ensemble de mesures pratiques qui relèvent naturellement du pouvoir exécutif et même plus simplement des services. Mais lorsque M. le président Pasquini souhaitait associer les parlementaires à la création d'un commissariat à l'accueil, il tenait peut-être moins au terme et à ce qu'il évoque d'administratif qu'à l'idée. Cette idée, je la retiens en lui promettant de constituer un comité, organe de travail et de

patronage, qui permettrait aux parlementaires ayant des suggestions à apporter de le faire avec efficacité. D'avance, je les en remercie. (Applaudissements.)

Nous ferons en sorte que cette campagne d'accueil ne revête pas seulement un caractère psychologique. Dans le cadre du modeste budget de propagande dont je dispose, nous avons prévu, depuis plusieurs mois déjà, l'utilisation de certains moyens traditionnels, tels que dépliants et affiches en faveur de ces campagnes, si bien que nous pourrions faire un effort de publicité important de toutes les façons, par la radio, par la presse, par le cinéma, aussi bien pour l'accueil que pour l'étalement des vacances.

Mais nous envisageons aussi de prendre, en liaison avec les ministères et toutes les professions intéressées, un certain nombre de mesures pratiques propres à donner à l'étranger ou au Français qui passera ses vacances chez nous, le sentiment qu'il y a quelque chose de changé.

Et je retiens très particulièrement dans cette perspective toutes les suggestions excellentes que M. Sallé a faites lorsque, exprimant un sentiment sans doute général, il a signalé combien un certain nombre de réformes relatives au « tout compris », au prix du couvert, au prix des boissons seraient les bienvenues dans l'ensemble du pays.

Je lui promets d'examiner très attentivement ses suggestions et d'en tirer parti le plus vite possible.

De même, je me déclare entièrement d'accord avec lui sur l'ensemble des considérations par lesquelles il cherche à tracer les lignes directrices d'une politique du tourisme français pour les prochaines années.

En vérité, cette campagne de l'accueil me paraît indispensable pour les raisons suivantes. En premier lieu, j'avais indiqué que la campagne d'étalement des vacances doit, entre autres choses, faciliter l'amortissement des investissements du tourisme.

Cette campagne de l'accueil constituera pour le tourisme — je suis tenté de le dire — l'augmentation du « capital-réputation » dont un pays a le plus grand besoin.

Il est nécessaire de faire prendre conscience aux Français de la nécessité d'un effort. Il faut aussi que nos visiteurs étrangers sachent que la France fait cet effort.

J'attends de cette campagne et de toutes les initiatives d'ordre privé qu'elle suscitera sans doute, un renversement de la tendance actuelle qui ne voit dans le tourisme français que ce qui est fâcheux.

Il y a plus à attendre des encouragements publics donnés à l'homme d'équipe ou au sergent de ville le plus aimable, comme à l'hôtelier le plus conscient de ses devoirs, que d'un certain climat de délation qui s'installerait dans notre pays et y créerait une atmosphère contraire à ses intérêts et par conséquent au développement du tourisme. Ce qui achève de me convaincre du caractère surtout psychologique de ce problème de l'accueil, c'est le résultat d'une récente enquête de l'institut français de l'opinion publique, qui a interrogé des étrangers au retour des vacances de 1964 et qui leur a demandé s'ils étaient satisfaits de l'accueil reçu en France. Il faut noter que, si 53 p. 100 seulement des personnes interrogées ont répondu, 87 p. 100 de ces dernières — pourcentage relativement important — se déclarent satisfaites de l'accueil reçu.

En rapprochant ces chiffres de ceux que j'ai cités relatifs à l'opération vacances et qui étaient tirés des rapports des préfets, je constate que, mis à part le mécontentement fondé sur un fait précis qui peut motiver une plainte dont l'auteur est sûr de son bon droit, il existe un sentiment plus diffus qui, lui, ne provient pas d'un grief précis à l'égard d'un professionnel déterminé, mais qui participe probablement de cet état d'esprit général qui s'est manifesté et selon lequel l'accueil, en France, ne serait pas convenable.

C'est pourquoi j'espère que la campagne de l'accueil mobilisera toutes les bonnes volontés, qu'elle sera pour chaque Français et, particulièrement, pour chaque professionnel du tourisme, l'occasion de faire son examen de conscience.

Je souhaite qu'elle modifie l'atmosphère, qu'elle nous vaille une nouvelle réputation méritée, j'en suis convaincu, grâce aux efforts de nombreux hôteliers.

A la vérité, bien que le poids des insuffisances que nous héritons de plusieurs décennies nous affecte encore plus que ne nous encourage le bénéfice des efforts déployés, cette nouvelle réputation commence, depuis quelques années, à se dessiner.

A cet égard et pour conclure, je citerai un auteur étranger de guide de tourisme, dont il a été beaucoup question et dont les écrits assez anciens ont été récemment reproduits dans la presse française ; je veux parler de M. Fielding. De la page 434

de son guide pour 1964, j'extrais le passage suivant, en vous priant de m'excuser si la traduction assez hâtive qui en a été rédigée vous semble imparfaite :

« En 1953, ce guide fut la première publication de voyage à proclamer la vérité concernant l'amère détérioration de la France comme hôte des touristes américains. Jusqu'à ce que d'autres observateurs aient vu eux-mêmes les raisons de nos commentaires, nous avons été calomnié et harcelé. Maintenant, onze ans plus tard, nous avons le plaisir de rapporter des choses entièrement différentes. Nous croyons maintenant que cette nation en pleine renaissance et son peuple fortifié méritent toute la patience, tout l'appui et tout l'encouragement qui peuvent être accordés par le monde libre. Notre recommandation aux voyageurs, en 1964, peut ainsi être résumée par ces quelques mots : ne manquez pas de visiter la nouvelle France. »

**M. Marcel Anthonioz.** Mais la presse écrit exactement le contraire !

**M. Pasquini, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement.** Bien volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Pasquini, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

**M. Pierre Pasquini, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, vous venez de nous donner une information extrêmement précieuse.

Les déclarations de M. Fielding avaient jeté sur notre pays un discrédit considérable, d'autant qu'elles avaient été diffusées par un hebdomadaire à très gros tirage. Chacun sait ici à quel hebdomadaire je fais allusion.

Pour quelle raison, monsieur le secrétaire d'Etat, vos services n'ont-ils pas cru devoir alors envoyer le texte que vous venez de lire à cet hebdomadaire afin qu'il l'imprime et qu'il se donne ainsi un démenti à lui-même ?

**M. Marcel Anthonioz.** Ce texte a été envoyé mais n'a pas été publié !

**M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement.** Mesdames, messieurs, j'ai usé d'un moyen mis à la disposition d'un membre du Gouvernement dans un régime parlementaire — et c'est sans doute le premier auquel je devais avoir recours en pareille occasion — en donnant à la tribune de l'Assemblée et, par conséquent, devant l'opinion et la presse de ce pays tout entier, lecture de ce passage dont je répète qu'il est extrait de la page 434 du guide de 1964 — et non plus de celui de 1953 — de M. Fielding.

A la vérité, je ne veux pas, citant ce texte pour faire justice de certaines calomnies, donner à penser que je tombe dans un optimisme béat.

Non ! Mon espoir raisonné est que, grâce à l'effort des pouvoirs publics toujours croissant et sans précédent en la matière, comme à l'effort des professionnels, on puisse de plus en plus dire avec succès à tous les touristes de l'Europe et du monde entier : « Venez visiter la nouvelle France ».

C'est pour nous permettre de continuer notre effort dans cette voie que je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir voter le budget qui vous est soumis, et dont vous avez dit qu'il était modeste. Mais puisqu'il est modeste, les moyens qu'il nous donne n'en sont que plus indispensables pour faire face à nos tâches. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

**M. Robert Boulin, secrétaire d'Etat au budget.** Je répondrai brièvement à la question que M. Delachenal a posée, par-dessus le secrétaire d'Etat chargé du tourisme, au secrétaire d'Etat au budget au sujet de la fiscalité applicable aux gîtes ruraux.

Les gîtes ruraux — M. Delachenal l'a d'ailleurs signalé — ont été exonérés de la contribution des patentes par application de l'article 18 de la loi du 20 décembre 1961, complété par un décret du 11 octobre 1962.

En revanche, les propriétaires des gîtes ruraux sont assujettis à la taxe sur le chiffre d'affaires perçue au profit des collectivités locales et dont le taux est de 3,50 p. 100.

Mais, ainsi que l'a annoncé M. le ministre des finances dans son récent discours, un projet de réforme fiscale est à l'étude,

qui viendra en discussion dans le courant de l'année prochaine. Dans le cadre de ce projet, il pourra être envisagé d'appliquer aux gîtes ruraux un régime propre aux petits redevables, régime qui les ferait bénéficier soit d'une décote, soit éventuellement d'un taux de taxation réduit. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** Nous arrivons à l'examen des crédits.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section X. — Commissariat au tourisme), au chiffre de 2.374 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section X. — Commissariat au tourisme), au chiffre de 200.000 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du commissariat au tourisme. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1965 (n° 1087) (rapport n° 1166 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) ;

Postes et télécommunications et caisse nationale d'épargne (Annexe n° 32. — M. Souchal, rapporteur spécial ; avis n° 1108 de M. Wagner, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures trente minutes.)

Le Chef du service de la sténographie  
de l'Assemblée nationale,  
RENÉ MASSON.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

